

Міністерство освіти і науки України
Маріупольський державний університет

Курс лекцій
з теоретичної граматики французької мови
(для студентів 4 курсу ОС «Бакалавр»
спеціальності 035 Філологія. Мова та література (французька))

Маріуполь
2019

Рецензенти:

кандидат філологічних наук, доцент О. М. Сидоренко, в. о. завідувача кафедри мовних та гуманітарних дисциплін №3 Донецького національного медичного університету;
кандидат філологічних наук, доцент Г. В. Висоцька, завідувач кафедри перекладу ДВНЗ «Приазовський державний технічний університет».

**Рекомендовано до друку Вченою радою Маріупольського державного університету
(Протокол від , №).**

Морева Г. Г.

Курс лекцій з теоретичної граматики французької мови (для студентів 4 курсу ОС «Бакалавр» спеціальності 035 Філологія. Мова та література (французька)) / Галина Георгіївна Морєва. – Маріуполь, 2019. – 84 с.

Метою викладання навчальної дисципліни “Теоретична граматика основної іноземної мови (французької)” є надання студентам інформації стосовно організації граматичної будови французької мови, необхідної майбутньому спеціалісту.

Тематика лекцій розроблена з урахуванням рівня підготовленості студентів, обсягу самостійної роботи, літератури, що використовується, і може варіюватися.

На семінарські заняття виносяться найбільш складні питання курсу, що потребують колективного обговорення, а також аналіз і коментування спеціальної літератури.

TABLE DE MATIÈRES

ПЕРЕДМОВА	4
PREMIÈRE PARTIE. MORPHOLOGIE	6
La grammaire théorique du français	6
Le système des parties du discours en français	13
Le nom	16
Le système des déterminatifs français	22
L'adjectif comme partie du discours	28
Le pronom	32
Le verbe	38
DEUXIEME PARTIE. SYNTAXE	49
Les liaisons syntaxiques. Les groupements des mots	49
La proposition	54
La structure formelle de la proposition	65
Les catégories propositionnelles	69
Bibliographie	83

ПЕРЕДМОВА

Запропонований курс лекцій з теоретичної граматики французької мови заснований на функціонально-семантичній концепції В. Г. Гака. Згідно з цим підходом, у лекціях показано поліфункціональність граматичних форм, асиметрія форми та змісту в граматиці. Опис основних частин мови та їх форм проводиться з урахування розбіжностей ядерних і периферійних явищ, взаємодії граматики та лексики, можливостей транспозиції частин мови.

Метою викладання навчальної дисципліни “Теоретична граматика основної іноземної мови (французької)” є надання студентам інформації стосовно організації граматичної будови французької мови, необхідної майбутньому спеціалісту.

Завдання курсу полягають у тому, щоб систематизувати окремі теоретичні положення; з’ясувати характерні особливості граматичної будови французької мови на базі сучасного мовного матеріалу; проаналізувати підходи до інтерпретації та визначення статусу мовних явищ.

Під час оволодіння матеріалом даного курсу викладачем використовуються такі методи навчання: лекції (оглядові, тематичні), семінари, робота з науково-дослідницькою та довідковою літературою, конспектування, читання, граматичний аналіз досліджуваних мовних явищ.

В якості методичного забезпечення пропонуються опорні конспекти лекцій, навчальні посібники і підручники, словники різних типів.

У результаті вивчення навчальної дисципліни студент повинен знати граматичні особливості французької мови; граматичні явища в їхньому взаємозв’язку та взаємозалежності; концептуальний апарат сучасної теоретичної граматики; закони функціонування граматичної системи мови та її підрозділів; поняття граматичної форми, значення, категорії та різні способи їх вираження в мові; методи аналізу граматичних явищ; основні тенденції розвитку граматичної будови сучасної французької мови.

Студент повинен вміти застосовувати теоретичні знання в практиці навчання граматики французької мови; володіти різними методами та прийомами граматичного аналізу; використовувати методи аналізу граматичних явищ у науково-дослідницькій діяльності; проводити граматичний аналіз структури речення і тексту; пояснювати принципи та правила функціонування системи і структури мови.

Запропонований курс французької теоретичної граматики складається з двох розділів: морфології та синтаксису.

У першому розділі вказано предмет і завдання морфології, основна увага при цьому приділяється визначенню понять граматичної форми і значення, граматичної (морфологічної) категорії. Аналіз системи частин мови передбачає відстоювання доцільності традиційного підходу до розподілу слів за лексико-

граматичними класами з урахуванням специфіки французької мови як мови з тенденцією до аналітизму. При викладанні матеріалу стосовно незалежних частин мови (іменник, прикметник, дієслово тощо) основна увага приділяється вивченню специфіки значення і висловлювання характерних для них морфологічних категорій. Низка питань, таких як неособові форми дієслова і допоміжні частини мови (прийменники, сполучники, вигуки тощо), що не мають морфологічних категорій, пропонується студентам для самостійної роботи.

У другому розділі – синтаксисі – дається, перш за все, визначення його базових понять. У цьому розділі аналізуються проблеми, пов'язані зі структурою простого речення, його типами, теорія членів речення, синтаксичні особливості головних і другорядних членів речення, що відображають специфіку французької граматичної будови, розглядаються особливості структури складних речень, структурно-семантична характеристика їх типів. Усі граматичні явища курсу теоретичної граматики висвітлюються з позицій сучасної концепції, побудованої на структурно-семантичному та структурно-функціональному принципах і методах аналізу.

Контроль розуміння та засвоєння студентами матеріалу курсу відбувається на семінарських заняттях, як правило, у формі виступів і доповідей за вибраними проблемами, а також у формі тестів. Вивчення курсу завершується екзаменом.

Методами контролю за якістю знань студентів є оцінка за відповіді на семінарах, оцінювання творчого індивідуального завдання, контрольна робота/підсумковий тест. Загальна кількість балів: максимальна – 100, мінімальна для отримання заліку 60.

PREMIÈRE PARTIE

MORPHOLOGIE

La grammaire théorique du français

Plan

1. Le système de la langue et l'objet de la morphologie.
2. La notion de l'actualisation.
3. Les niveaux de langue.
4. L'approche fonctionnelle des faits de grammaire.
5. Les méthodes de l'analyse grammaticale.
6. La catégorie grammaticale comme une des notions fondamentales de la grammaire.
7. La valeur grammaticale et les moyens de son expression en français.

La grammaire est définie comme la science qui se propose de montrer la structure d'une langue et les mécanismes du langage, d'expliquer les règles de changement et de combinaison des mots formant un énoncé (une phrase). La grammaire se subdivise en deux parties: la morphologie qui étudie les changements des mots, les différentes formes d'un mot et la syntaxe qui s'intéresse à la combinaison des mots en phrase, aux unités qui sont plus grandes qu'un seul mot.

Les unités principales de la morphologie sont le morphème et le mot; les unités syntaxiques sont: le terme de proposition, la combinaison des mots, la proposition, la phrase et aussi les unités superphrastiques et les textes.

La linguistique établit la différence entre la langue-système et la parole (ou le discours) – réalisation des possibilités offertes par le système lors de la formation des énoncés. On distingue deux aspects de l'organisation de la langue: le système (la structure), c'est-à-dire ensemble d'éléments liés entre eux par toute sorte de rapports, et la norme, forme établie des éléments linguistiques. La parole a également deux aspects: l'usage, sélection non-individuelle des moyens offerts par la langue, et la parole individuelle, réalisation individuelle, qui n'est pas du ressort de la grammaire.

Le système: le système verbal de l'indicatif: toutes les formes de l'indicatif sont distribuées selon trois époques: passé, présent, futur. Au sein de ce système les formes verbales s'opposent les unes aux autres, le passé composé s'oppose, par exemple, au passé simple, à l'imparfait, au plus-que-parfait, etc.

La norme: la structure des temps composés est la suivante: verbe auxiliaire+participe passé. La norme impose les règles du choix des verbes auxiliaires et la forme du participe passé. Il a écrit, mais il est venu.

L'usage: pour bien posséder une langue il ne suffit pas de connaître les formes correctes des mots. Il faut savoir employer ces formes dans différents contextes et situations. Le phénomène de l'usage se manifeste surtout dans la comparaison de deux langues. Le russe et le français possèdent les formes personnelles du verbe et les formes impersonnelles. Mais là où le russe choisit la forme impersonnelle (*мне здесь скучно*) le français emploierait la forme personnelle (*je m'ennuie ici*).

Pour demander une rue on dirait en russe (*Не могли бы вы мне подсказать, где находится улица Горького?*) L'équivalent français est plus court (*la rue Gorki, s'il vous plaît*).

L'utilisation des moyens linguistiques dans le discours s'appelle réalisation ou actualisation. L'actualisation est l'identification du signe virtuel de la langue-système à l'objet de la réalité dont on parle. Actualiser un objet veut dire le déterminer quantitativement et le localiser selon les coordonnées: moi-ici-maintenant.

Par exemple:

Je vois là-bas une maison. Maison dans cet exemple n'est plus un signe virtuel, mais s'applique à un objet concret localisé par rapport au sujet parlant (*je*), à sa position, au moment de la parole (présent du verbe). Ch. Bally a découvert en français des mots spéciaux qui servent à l'actualisation – **les actualisateurs**. Ce sont les articles, les déterminatifs, démonstratifs, possessifs etc.

La grammaire est liée avec les autres sciences linguistiques: phonétique, lexicologie, etc. puisque la langue représente une structure se composant de niveaux différents organisés d'une façon hiérarchique. Les unités principales de ces niveaux sont:

texte

proposition

mot

morphème

phonème

L'unité de base est **le phonème** qui occupe le niveau inférieur. Le phonème n'a pas de valeur, mais il sert à différencier la valeur des morphèmes et des mots: *sur, pur, mur*.

Le morphème se compose de phonèmes et représente l'unité minimale significative. Dans la proposition: *la fille-tte march-ait lente-ment* il y a 7 morphèmes:

trois morphèmes lexicaux (*fill-, march-, lent-*) qui expriment la valeur essentielle du mot, 2 morphèmes dérivationnels (*-ette, -ment*) qui servent à former des mots

nouveaux, un morphème grammatical (-ait) qui s'ajoutent aux morphèmes lexicaux dans le discours sans changer leur valeur lexicale.

Les morphèmes servent à former **les mots** qui en se réunissant forment des groupements de mots ou des syntagmes.

La proposition représente une unité communicative et se compose de mots et de syntagmes. C'est l'unité principale de la syntaxe. Les propositions forment **les phrases, les unités superphrastiques, et les textes**.

Toutes ces unités sont étudiées par les disciplines linguistiques différentes. Quant à la morphologie elle s'intéresse aux morphèmes (morphèmes grammaticaux) et aux mots.

La hiérarchie des niveaux évoqués consiste en ce que les unités de tel ou tel niveau se composent des unités du niveau inférieur: le morphème se compose de phonèmes, les mots se composent de morphèmes, etc. Mais la valeur de chaque unité se manifeste au niveau supérieur: -s est la marque du pluriel dans *un livre – des livres* et le signe de la 2^e personne singulier dans *tu parles*.

On relève deux approches principales des faits de grammaire: **l'approche mentaliste** qui fait appel au contenu sémantique des faits grammaticaux et **l'approche formaliste** qui nie la nécessité de tenir compte des facteurs se trouvant au dehors de la langue elle-même.

La méthode formaliste est à la base des grammaires dites *formelles* (grammaire distributive, grammaire générative), **l'approche mentaliste** a donné naissance aux *grammaires logiques, psychologiques, situationnelles*. Vu que les phénomènes linguistiques ne sont pas homogènes, ni les grammaires formelles, ni les grammaires mentalistes ne peuvent à elles seules expliquer les faits grammaticaux de façon adéquate.

La grammaire fonctionnelle cherche à éviter les approches unilatérales de celles-ci. Elle étudie les fonctions de chaque forme grammaticale en signalant leur caractère sémantique ou asémantique.

L'approche fonctionnelle tient compte de l'asymétrie des formes linguistiques. Dans chaque secteur de la structure de la langue on distingue le noyau et la périphérie. La formation du pluriel des substantifs à l'aide de -s représente le noyau tandis que les formations du type *oeil-yeux, travail-travaux* se trouvent à la périphérie.

L'asymétrie fonctionnelle consiste en ce qu'une même forme grammaticale peut avoir plusieurs fonctions différentes. On peut distinguer les types de fonctions suivants:

1) la fonction primaire significative, qui se manifeste dans l'opposition; elle détermine la place paradigmatique de la forme et se réalise dans le contexte minimale;

2) les fonctions secondaires:

a) la fonction de neutralisation (lorsque la forme a un sens généralisant). Par exemple: *un* marque le singulier, *des* marque le pluriel. Cette opposition est significative et réalise la fonction primaire: *Je vois un chien; Je vois des chiens*. Mais parfois cette opposition peut être neutralisée: *Le chien est carnivore; les chiens sont*

carnivores. C'est la fonction de neutralisation puisque les deux phrases possèdent une valeur généralisante;

b) la fonction sémantique de transposition qui consiste à conférer à une forme la fonction d'un autre terme du même paradigme. Le présent, par exemple, peut acquérir la valeur du futur: *J'arrive demain*;

c) la fonction secondaire non-significative qui se réalise dans des contextes appropriés.

L'opposition entre le féminin et le masculin est significative pour les substantifs animés (*acteur, actrice*) mais cette opposition devient purement formelle, asémantique pour les noms de chose. Parfois cette opposition peut remplir la fonction distinctive: *un livre – une livre*.

Les éléments linguistiques sont réunis par des rapports **syntagmatiques** et **paradigmatiques** qui constituent la base de différentes méthodes d'analyse grammaticale: *distributive, transformationnelle, componentielle, contextuelle* auxquelles on pourrait ajouter *la méthode quantitative, statistique*.

La méthode distributive. Elle se base sur les rapports syntagmatiques et permet de délimiter les unités linguistiques et de les identifier, classer. Chaque élément se caractérise par l'emploi dans des contextes typiques. L'ensemble de ces contextes s'appelle distribution.

Par exemple: l'adjectif français se rencontre dans les contextes suivants:

Dét.+A+N (*un grand homme*)

Dét.+N+A (*une tâche difficile*)

C'est+A (*c'est difficile*) etc.

Chaque mot qui se rencontre dans les mêmes positions doit être considéré comme adjectif.

La méthode distributive permet d'identifier les différentes parties du discours:

Il a hérité cette ferme de son père. (N.)

Il a écrit cette lettre d'une main ferme. (A.)

Pierre ferme la porte. (V.)

Ce clou tient ferme. (Adv.)

La méthode transformationnelle accentue les rapports paradigmatiques et consiste à procéder à des transformations d'une unité pour en dégager la ou les valeurs. *L'invitation de Pierre* est ambigu:

1) *Pierre a invité quelqu'un.*

2) *Quelqu'un a invité Pierre.*

La méthode componentielle. Elle permet de dégager les unités minimales de sens grâce à l'opposition entre les formes. Pour étudier la valeur de *-ons* dans *parlons* il faut procéder aux oppositions suivantes:

(nous) parlons – (je) parle = pluriel/singulier

parlons – parlez = 1/2 personne

parlons – (que nous) parlions = indicatif/subjonctif.

De cette façon on peut conclure que le morphème *-ons* possède les valeurs suivantes:

1 personne, pluriel, présent de l'indicatif. La valeur minimale s'appelle **sème**.

La méthode contextuelle. Pendant l'actualisation chaque forme grammaticale, si elle est polyvalente, réalise une seule valeur. Ce qui devient possible grâce au contexte. En outre sous l'influence du contexte ou de la situation une forme peut acquérir des nuances complémentaires. *Il n'est pas venu. Il sera malade.*

Donc, l'analyse du contexte (de la situation) devient nécessaire pour définir la valeur exacte d'un mot ou d'une forme grammaticale.

La méthode statistique permet de définir la fréquence d'une forme ce qui peut être très important pour la définition de la norme, ou pour l'analyse de la structure d'un texte.

Les méthodes évoquées ne doivent pas s'appliquer isolément, mais compléter l'une l'autre.

Les catégories grammaticales

L'une des notions fondamentales de la grammaire est la notion de la catégorie grammaticale.

La catégorie grammaticale représente l'unité dialectique de la valeur grammaticale et de la forme grammaticale. La valeur grammaticale se manifeste par l'opposition de deux ou de plusieurs significations catégorielles; sur le plan de l'expression elle se reflète, quant à la catégorie morphologique, dans le changement de la forme du mot.

A la base de toute catégorie grammaticale se trouve une opposition de sens double d'une opposition de formes. La binarité est le minimum sémantique d'une catégorie grammaticale qui peut, cependant, comprendre plusieurs oppositions (catégories ternaires et multiples).

Les catégories binaires: le genre en français (masculin/féminin), le nombre (singulier/pluriel).

Les catégories ternaires: le genre en russe, en latin (masculin/féminin/neutre), le temps absolu (présent/passé/futur), la personne (1/2/3).

Les catégories multiples: la catégorie du temps relatif (simultanéité/antériorité/postériorité/postériorité par rapport au passé).

Par rapport à la réalité extralinguistique, on distingue **les catégories sémantiques (subjectives et objectives)** reflétant les phénomènes de la réalité, et les catégories nonsignificatives, asémantiques remplissant uniquement une fonction de structure.

Les catégories sémantiques objectives: le genre des substantifs animés qui reflète les différences sexuelles, le nombre des substantifs nombrables, etc.

Les catégories sémantiques subjectives: la catégorie de la personne, du temps, du mode, etc. Ces catégories reflètent les différences réelles et objectives, mais du point de vue du sujet parlant.

Les catégories asémantiques: le genre, le nombre des adjectifs.

Par rapport aux classes de mots, on distingue **les catégories classificatoires** (*la table/le tableau; journal/journaux*) et **modificatoires:** *je, tu, il.; content/contente*.

Parmi les catégories modificatoires on trouve **les catégories purement grammaticales** s'étendant à tous les mots de la même classe (le genre, le nombre des adjectifs) et **les catégories lexico-grammaticales** qui n'affectent qu'une partie des mots d'une classe (le nombre des substantifs à l'exception des noms abstraits, uniques, de matières).

La valeur grammaticale diffère de la valeur lexicale par les traits suivants:

a) fonction nominative non-autonome. Cf.: *ra* et *demain* dans *Il arrivera. Il arrive demain;*

b) sens abstrait, catégoriel (*ra* et *demain*);

c) extension à une grande série de mots (la valeur lexicale se manifeste dans un seul mot ou dans un groupe de mots de la même famille);

d) caractère obligatoire pour une classe de mots donnée (tout substantif français doit être du masculin ou du féminin);

e) référence constante du mot. Cp.: *maison – maisons; maison – maisonnette*. Le morphème *-s* ne change pas la valeur lexicale du mot *maison* tandis que *maison – maisonnette* s'appliquent à des objets différents;

f) caractère fermé du système. La quantité des catégories grammaticales est limitée et reste la même pendant des siècles, tandis qu'on voit apparaître de nouveaux lexèmes. Les autres deviennent archaïques et disparaissent de l'usage.

Entre le lexique et la grammaire il existe une interaction sémantique et fonctionnelle qui se manifeste par leur interaction proprement dite ou leur compensation réciproque. On y relève notamment:

a) restrictions imposées par le lexique à l'emploi des formes grammaticales (les verbes intransitifs n'ont pas de forme passive);

b) modification de sens lexical sous l'effet des formes grammaticales *l'amour – les amours, un mouton – du mouton;*

c) grammaticalisation des éléments lexicaux (*femme-peintre, homme plein de courage*).

La grammaticalisation suit la désémantisation du lexème, celle-ci étant facilitée par le sens large du mot, son emploi transitif ou redondant, par la présence des formes de suppléance;

d) lexicalisation des éléments grammaticaux (*sire – seigneur* sont maintenant des mots différents et non plus les différentes formes casuelles d'un même substantif; *durant, pendant* sont des prépositions et non plus les formes des verbes *durer, pendre*.)

L'aspect formel de la catégorie grammaticale est lié au problème des limites du mot, difficiles à établir en français. Les critères phonétiques, sémantiques, structurogrammaticaux ne suffisent pas à eux seuls, à délimiter le mot. D'où les tentatives d'exclure le mot de la description linguistique (Bally, Martinet, etc.). Mais le mot reste la notion fondamentale de la science linguistique; il faut seulement faire la distinction entre **la forme analytique** d'un mot (*a fait* – forme analytique), et **une combinaison de mots** (*doit faire*).

Sous l'aspect grammatical, il importe de différencier:

- a) le mot de forme syntétique (*Parlez!*);
- b) la forme analytique du mot: mot auxiliaire (ou morphème autonome) + élément de mot indépendant (*il est venu*);
- c) la forme analytique du terme de proposition: mot-outil + mot indépendant (*il est étudiant*);
- d) la combinaison de deux termes de proposition (*Pierre dort*.)

Les moyens de l'expression grammaticale en français sont:

- la flexion: *allons!* – *allez!*;
- l'agglutination: *table* – *tables*;
- la suppléance: *nous allons* – *nous irons*;
- la flexion détachable (mot auxiliaire): *il est allé* – *je suis allé*.

Il faut souligner que la flexion en français manque de régularité. En outre les moyens de l'expression grammaticale ne sont pas les mêmes dans le code écrit et dans le langage parlé.

Cf.: *grand* – *grande* agglutination – flexion interne
un employé – *une employée* agglutination – moyen analytique
je parle – *tu parles* agglutination – moyen analytique.

Il est important de remarquer que le français est une langue aux tendances analytiques. A la différence du russe le français emploie beaucoup plus de formes analytiques.

Cf.: *amical* – *amicale* дружеский – дружеская
le concierge – *la concierge* консьерж – консьержка
grand – *grands* большой – большие
livre – *livres* книга – книги
il parle – *ils parlent* говорит – говорят

Le système des parties du discours en français

Plan

1. Les critères de la distinction des parties du discours.
2. L'inventaire des parties du discours en français, leur classification.
3. La hiérarchie des parties du discours.
4. Le noyau et la périphérie des parties du discours.
5. La transposition fonctionnelle.

Les parties du discours (PD) sont de grandes classes de mots ayant les mêmes propriétés sémantiques et grammaticales. Elles sont caractérisées par trois aspects: le sens général (catégoriel), la forme grammaticale (ensemble des catégories grammaticales des mots), la fonction syntaxique des mots. L'appartenance d'un mot à une partie du discours est surtout déterminée par sa forme grammaticale. Pour les langues où les indices morphologiques ne sont pas assez nets (c'est le cas du français à la différence de la langue russe, par exemple) on est obligé de prendre en considération avant tous les critères syntaxiques (fonctions et distributions des mots).

Le problème des PD est très controversé. Les points litigieux les plus importants de la théorie des PD en français sont:

- 1) la nécessité de la distinction des PD qui est contesté, par exemple, par la grammaire formelle distributive, et d'autre part par certaines théories négligeant les différences de structure entre les unités sémantiques de la langue;
- 2) les principes de la distinction des PD;
- 3) leur inventaire;
- 4) la hiérarchie des PD.

L'inventaire des PD en français n'est pas établie de façon définitive. Selon les auteurs, leur nombre varie de 7 à 12. Tous les linguistes distinguent et traitent pareillement le nom et le verbe, alors que les autres PD soulèvent des controverses qui portent sur les problèmes suivants:

- a) nom de nombre (classe à part, pronoms ou adjectifs pronominaux);
- b) déterminatifs (classe à part, pronoms ou adjectifs pronominaux);

- c) article (PD indépendantes, variété de déterminatifs, élément morphologique du substantif);
- d) particules (classe à part ou adverbes);
- e) mots-phrases (classe à part ou adverbes).

Comme on verra plus tard selon la solution de ces problèmes les limites de certaines autres PD peuvent varier sensiblement.

Pour distinguer les PD, on avance différents critères:

- a) essentiellement sémantiques;
- b) exclusivement formels;
- c) sémantico-grammaticaux.

Les derniers sont les plus convaincants.

C'est le sens catégoriel qui détermine les catégories morphologiques et les fonctions syntaxiques du mot. Ainsi les mots *chien*, *garçon* servent à nommer les êtres animés (c'est leur sens catégoriel) tandis que les mots *dort*, *vient*, *mange* marquent les actions, les procès. Les mots *chien*, *garçon* possèdent les catégories morphologiques du genre et du nombre. Les mots *dort*, *mange*, *vient* possèdent d'autres catégories celle du nombre, de la personne, du temps, du mode. Les mots de la 1 série peuvent remplir la fonction du sujet, les mots de la 2 série celle du prédicat.

En fin de compte, les PD se déterminent par leur valeur dénomminative, c'est-à-dire par ce que les mots représentent et par la façon donc ils le représentent (mode de dénomination). Selon le mode de dénomination on distingue les PD essentielles et subsidiaires. Les premières (nom, verbe, adjectif, adverbe, nom de nombre) reflètent la réalité et nomment les choses d'une façon discontinue, indépendante et directe. Les PD subsidiaires désignent la réalité globalement (comme les interjections ou les motsphrases: *Aïe!* qui marque la douleur Cf.: avec *J'ai mal* où on distingue facilement le sujet *je*, le nom du sentiment *mal* le verbe *ai*), de façon non-indépendante (comme les mots outils: déterminatifs, pronoms conjoints, verbes copules, prépositions, conjonctions, particules) ou de façon indirecte (comme les pronoms: *il le lit*. Cf.: avec *le garçon lit ce livre*). Ainsi on trouve 12 PD en français: 5 PD essentielles parmi lesquels on distingue selon le caractère des objets reflétés: les verbes, les substantifs, les adjectifs, les adverbes et les numéraux, qui expriment respectivement les substances, les processus (actions, états), les caractéristiques des substances ou des processus et les nombres; et 7 PD subsidiaires: interjection, mots-phrases, pronoms, déterminatifs (y compris l'article), prépositions, conjonctions, particules.

Les mots-outils servent à constituer la forme syntaxique d'un mot autonome, à l'actualiser (déterminatifs, verbes-copules, prépositions, pronoms conjoints) à remplacer un terme de proposition (pronoms conjoints), à lier les termes ou les propositions entières (conjonctions, prépositions), à exprimer la modalité de la proposition en entier (particules).

Quant à la **hiérarchie** des PD essentielles, il existe trois théories différentes:

1) la théorie de l'égalité et de l'interdépendance du nom et du verbe auxquels sont subordonnés respectivement l'adjectif et l'adverbe;

2) la théorie nominocentrique qui part de la valeur dénominative des mots et place au sommet de la hiérarchie le substantif, seul susceptible de nommer les choses de façon absolument autonome; le verbe et l'adjectif se subordonnent au substantif, l'adverbe à ces derniers;

3) la théorie verbocentrique qui prend pour base le rôle constituant du mot dans la phrase et voit le terme régissant absolu dans le verbe qui a sous sa dépendance le nom et l'adverbe. Chacune de ces théories met en relief l'un des traits existant dans la réalité.

Aucune des PD n'est homogène: on peut y distinguer le noyau et la périphérie. Les mots du noyau possèdent toutes les catégories grammaticales de la PD donnée et remplissent les fonctions syntaxiques primaires de cette espèce de mots. Les mots périphériques ne possèdent pas toutes les catégories de sa PD en remplissant souvent les fonctions qui sont celles d'une autre PD.

Ainsi le noyau de la classe des substantifs est constitué par les noms des êtres et des choses tandis que les noms abstraits (*blancheur, changement*) se trouvent à la périphérie.

Le noyau des adjectifs est formé par les adjectifs qualificatifs (*blanc, grand*) tandis que les adjectifs de relation (*métallique*) qui ne possèdent pas la catégorie des degrés de comparaison se trouvent à la périphérie.

La forme finie, personnelle du verbe est au noyau de cette classe de mots, les formes non-personnelles – l'infinitif, le participe qui ne possèdent pas toutes les catégories verbales (personne, mode, etc) et ne peuvent pas remplir la fonction principale du verbe celle du prédicat, se trouvent à la périphérie.

Les PD ne constituent pas un système rigide. L'instabilité des limites entre les PD se trouve à la base de la transposition fonctionnelle, c'est-à-dire du passage d'un mot à une autre catégorie.

On distingue deux variétés ou étapes de **la transposition**: transposition morphologique (où le mot quitte définitivement sa PD: *beau – beauté, groupe – grouper*) et transposition syntaxique (le mot sans sortir de sa catégorie ne fait que remplir la fonction syntaxique d'une autre PD: *grand – un grand*). Les moyens de transposition sont la dérivation (transposition morphologique), la conversion (transposition morphologique ou syntaxique), les constructions analytiques (transposition syntaxique). La transposition fonctionnelle peut être accompagné d'un rétrécissement de sens du terme transposé: *couper les cheveux – une coupe de cheveux*; mais *se couper le doigt – se faire une coupure au doigt*.

Le nom

Plan

1. Le nom comme partie du discours.
2. La classification sémantico-grammaticale des substantifs.
3. La catégorie du genre des substantifs.
4. La catégorie du nombre.
5. La substantivation.

Le nom ou le substantif (N) est la principale partie dénomminative du discours. Il est caractérisé par les trois aspects suivants: **valeur sémantique, forme (categories grammaticales), fonctions syntaxiques.**

Le N désigne des substances (choses, êtres, phénomènes), mais comme il est aussi une forme grammaticale, n'importe quelle notion peut être comprise "substantivement" pour former un substantif. C'est ainsi que le N peut exprimer une qualité ou une notion abstraite. D'après leurs particularités sémantico-grammaticales les substantifs se subdivisent en quelques groupes: noms communs/noms propres, noms concrets/noms abstraits, noms discrets/noms indiscrets, noms nombrables/noms non-nombrables, noms animés/noms inanimés, noms indépendants/noms relatifs.

La première opposition: *noms communs/noms propres.*

Les noms communs marquent toute une classe d'objets puisqu' il est impossible d'appliquer à chaque chose un nom individuel: *la table, le livre*. Le nom propre appartient en propre (= en privé) à tel homme, femme, tel animal. Les noms propres servent aussi à désigner les peuples, les pays, les villes et autres catégories géographiques: *Nicolas, la France, Paris, etc.*

A la différence des noms communs, les noms propres ne possèdent pas la catégorie du nombre, s'emploient sans article (*Bordeau, François*) ou seulement avec l'article défini (*La Seine, La Corse*).

Une position intermédiaire entre les noms communs et les noms propres est occupée par les noms uniques qui servent à désigner les objets uniques: *soleil, lune, ciel.*

Noms concrets/noms abstraits

Les noms concrets désignent les objets, les êtres qu'on peut toucher, voir entendre: *chien, garçon, maison*. Les noms abstraits marquent des notions abstraites indépendantes des objets existants. Comparer *une vieille – la vieillesse, une belle – la beauté*. Les noms abstraits désignent des qualités, des actions: *la blancheur, l'attente*. Et si les noms concrets peuvent être caractérisés quantitativement (*deux arbres, un grand arbre, beaucoup de voyageurs*), les noms abstraits se caractérisent du point de vue de l'intensité, de la durée: *une grande beauté (= très beau), une longue attente*. Les noms concrets peuvent nommer les objets ou les êtres d'une façon autonome: *c'est un chat, voilà un arbre*. Les noms abstraits ne sont pas autonomes: * *c'est une arrivée, mais l'arrivée du président*.

Les noms abstraits ne possèdent pas la catégorie du nombre, sont précédés de l'article défini et remplissent le plus souvent les fonctions secondaires du substantif.

Les noms discrets/les noms indiscrets.

Les noms discrets désignent des objets qui possèdent leur limites et se séparent facilement des autres objets. On peut les compter. Les noms discrets s'emploient avec l'article défini singulier et pluriel ou avec l'article indéfini (singulier et pluriel).

Les noms indiscrets désignent les substances qui n'ont pas de limites: *air, eau, pain, sable*. On ne peut pas les compter mais seulement évoluer leur volume, leur masse: *un verre d'eau, un kilo de sucre*. Les noms indiscrets sont précédés de l'article défini ou partitif (opposition: totalité/partitivité), n'ont pas la catégorie de nombre. Leur fonction typique est celle du complément d'objet.

Une position intermédiaire entre les noms discrets et indiscrets est occupée par les noms collectifs. Etant employé au singulier les noms collectifs servent à désigner des collections d'objets semblables: *branchage, pierraille*. Leur sens se laisse interpréter à l'aide du mot ensemble: *feuillage = ensemble des feuilles*. A la différence des noms de matières, les noms collectifs peuvent s'appliquer à des êtres animés. Les noms collectifs n'ont pas la catégorie du nombre.

Dans cette catégorie de noms on observe les plus grandes différences entre le russe et le français: *ferraille, verrerie, branchage*, etc. n'ont pas d'équivalents collectifs en russe et au contraire: *тряпье, братва, студенчество, мошкара* doivent se traduire par les noms au pluriel ou par d'autres moyens.

Les noms numériques/les noms anumériques.

Les noms numériques sont les noms concrets (animés ou inanimés), les noms propres qui ne sont pas uniques. Les noms anumériques: les noms uniques, les noms de matière, les noms collectifs, les noms abstraits. Les noms numériques s'emploient au singulier ou au pluriel et peuvent être accompagnés de tous les articles (sauf l'article partitif).

Les noms animés/les noms inanimés.

Les noms animés désignent des êtres vivants capables de se déplacer, d'agir, d'éprouver des sentiments. Ils sont majeurs ou mineurs, ils appartiennent au sexe masculin ou féminin, etc. Le français possède des suffixes spéciaux pour former les noms animés qui marquent l'occupation (*danseur, lecteur*), la profession (*pharmacien*), les êtres du sexe féminin (*danseuse, lectrice*), etc.

Les noms animés se caractérisent grammaticalement par des traits suivants:

- la catégorie du genre est significative pour ces noms, elle indique le sexe: *ouvrier/ouvrière, acteur/actrice*;
- ils sont substitués par des pronoms bien déterminés: *qui, de qui, à lui*, etc.;
- ils jouent le rôle du sujet auprès des verbes transitifs (pour les noms inanimés cette fonction n'est pas caractéristique, elle est liée à la métaphorisation du verbe);
- ils s'accompagnent de verbes, d'adjectifs marquant les propriétés des êtres vivants: *dire, manger, dormir; mort, vivant, fatigué*, etc.

Les noms indépendants/les noms relatifs.

Les premiers marquent un objet d'une façon indépendante, les seconds seulement par rapport à un autre objet. Par exemple le mot *garçon* est indépendant: *Je vois un garçon. Quel est ce garçon?* Le mot *fil*, par contre, n'est pas autonome. On ne peut pas dire: * *Je vois un fil*, mais *Je vois le fil de ma voisine*.

La classe des noms non-indépendants comprend les noms qui marquent:

- a) la parenté (*père, mère, soeur*, etc.);
- b) les parties du corps (*tête, bras*, etc.);
- c) les éléments d'un objet (*le toit d'une maison*);
- d) des termes génériques du type *catégorie, type, espèce*, etc.;
- e) les mots paramétriques (*longueur, poids*, etc.).

Le nom français possède les catégories **du nombre et du genre**. De nombreuses grammaires y ajoutent encore la catégorie de détermination exprimée par l'article, mais comme celui-ci ne fait pas un tout morphologique avec le nom, il serait plus juste de la considérer comme catégorie syntaxique se réalisant dans le groupe nominal.

Le nom est la partie du discours la plus polyvalente de toutes. Ses fonctions primaires découlent de sa fonction sémantique qui est celle de désigner les substances. Ce sont: le sujet, les objets directs et indirects, les attributs identificateur et classificateur, l'apposition, les compléments de lieu et de temps. Dans ses fonctions secondaires, il se substitue à d'autres PD ou bien à des propositions entières. Ce sont: l'attribut déterminatif, l'épithète, les compléments circonstanciels de manière, de cause, de concession, de condition, de but. Les fonctions secondaires sont remplies surtout par des noms appartenants à la périphérie de la classe.

La catégorie du genre.

A la différence du genre des verbes et des adjectifs qui est une catégorie modificatoire, le genre des substantifs, pour la plupart des cas, est une catégorie classificatoire.

Sur le plan de l'expression, il faut distinguer la forme écrite et la forme orale de la langue. Dans la forme écrite, le genre est formé surtout par agglutination (le féminin se forme sur le masculin), puis viennent la flexion et les moyens analytiques (invariabilité du nom).

Exemple:

Agglutination: *étudiant – étudiante*

ami – amie

lion – lionne

ouvrier – ouvrière

poète – poétesse

tsar – tsarine

Flexion: *acteur – actrice*

(un) paresseux – (une) paresseuse

Moyens analytiques: *une secrétaire – un secrétaire*

une élève – un élève

Suppléance: *frère – soeur*

taureau – vache.

Dans la forme orale, le procédé analytique vient en premier lieu: *ami – amie, employé – employée*, etc. qui prennent un *-e* au féminin dans la forme écrite (agglutination), forment leur féminin dans le code oral analytiquement, à l'aide de l'article etc.

L'agglutination adopte dans la forme orale une orientation inverse: c'est le masculin qui dérive du féminin par le retranchement de la consonne finale: *écolière – écolier, épouse – époux, louve – loup*, etc.

L'invariabilité du nom augmente le rôle du groupe syntaxique dans l'expression du genre dans l'énoncé.

La catégorie du nombre des substantifs est très spécifique en français. Sur le plan de l'expression, elle se caractérise par l'irrégularité de ses formes, notamment dans la langue parlée. La langue écrite emploie principalement, pour l'expression du pluriel, le procédé d'agglutination (adjonction de la lettre *-s* ou *-x*), qui ne se prononce pas, à l'oral, le pluriel ne s'exprime pas souvent, ou se reconnaît aux liens syntaxiques:

Quels livres avez – vous lus?

Quels garçons sont venus?

Ces élèves préparent le devoir.

[Dans le I exemple: trois marques du pluriel dans le code écrit; aucune marque dans la prononciation. Dans le II exemple: c'est la forme du verbe qui marque le pluriel dans le code oral. Dans le III exemple: le pluriel se reconnaît grâce à la liaison.]

Donc le pluriel des substantifs s'exprime en français au-dehors du mot, par des moyens analytiques, en premier lieu, par les déterminatifs: *le livre – les livres*. Les formations du type *cheval – chevaux* appartiennent à la flexion interne.

Le son [z] de la liaison est traité différemment par divers grammairiens: pour Damourette et Pichon c'est le suffixe, pour Gougenheim c'est l'affixe, pour Bally – l'infixe entre le nom et le déterminatif.

Il faut souligner que ce signe n'apparaît que dans un groupe nominale ou il s'ajoute au mot suivant qu'il soit substantif ou adjectif: *les Etats – Unis* [le zeta – zyni].

Le contenu de la catégorie du nombre présente de grandes difficultés, en premier lieu à cause de l'existence de l'article partitif. La sémantique du nombre et de l'article a pour base la nombrabilité des objets. Deux oppositions: continuité/discontinuité (d'ordre lexicale surtout) et unicité/pluralité (d'ordre grammaticale) s'enchevêtrent, sont exprimées à l'aide des formes du nombre et des articles (*le, les, un, des, du*).

Pour les noms discrets la catégorie du nombre est sémantique. Elle marque l'opposition ***l'unicité/la pluralité***: *un chien – des chiens*.

Pour les noms non nombrables cette catégorie est asémantique. Ces substantifs s'emploient le plus souvent au singulier: *le pain, le soleil, la beauté, la France*. Plus rarement ces noms sont employés au pluriel (pluralia tantum): *les archives, les fiançailles*.

Le singulier est la forme non marquée. Elle s'emploie plus souvent que la forme du pluriel et marque non seulement l'unicité mais aussi la généralisation (fonction de neutralisation), précédant en outre les noms non nombrables. Il s'ensuit que le pluriel marque la pluralité, tandis que le singulier est indifférent à la catégorie du nombre.

Pour les noms numériques, la fonction primaire de l'opposition singulier/pluriel est d'opposer l'unicité et la pluralité (voir plus haut).

Les fonctions secondaires:

1) la fonction de neutralisation.

L'homme est mortel.

Il est mort sans enfant(s) (l'indifférence au nombre).

Ils levèrent la tête (valeur distributive).

être sur pied (phraséologisme. Cf.: *быть на ногах*)

Il dort mal la nuit; une maison en brique (s).

2) la fonction de transposition:

- le pluriel peut avoir la valeur collective: *les Français, les étudiants, les meubles*, etc.

- la forme du singulier peut marquer la singularisation: *un pois – горошина* (*des pois – горох*), *une carotte – морковка* (*des carottes – морковь*).

3) la fonction distinctive:

les ciseaux – ножницы

le ciseau – резец

les parents – родители

le parent – родственник

Pour les noms anumériques la catégorie du nombre est asémantique, formelle. Pourtant employés au pluriel ces substantifs peuvent acquérir des nuances variées:

- la pluralisation: *deux bières, des viandes;*

- l'itération: *les froids du printemps, ses sommeils étaient profonds, lents ses réveils.*

- la diversification: *les douleurs*

- l'intensité: *les neiges éternelles, les eaux de la mer, les grandes douleurs.*

La fonction distinctive:

le pouvoir – власть

les pouvoirs – полномочия

l'humanité – человечество

les humanités – гуманитарные науки.

Les substantifs peuvent être formés en français à partir de n'importe quel autre partie du discours.

V > N *arriver – l'arrivée*

il travaille – le travail

patiner – patineur, patinoire.

La conversion: *crier – le cri*

dîner – le dîner

A > N *beau – le beau, la beauté.*

Adjectif, conjonction, préposition, etc (**N**: *le bien, le dessus, le pour, des «mais» et des «si»*). A son tour le substantif peut remplir les fonctions de beaucoup d'autres PD.

Le système des déterminatifs français

Plan

1. Le problème des déterminatifs dans la grammaire française.
2. Les oppositions dans le système des articles.
3. Les déterminatifs démonstratifs.
4. Le groupe des déterminatifs possessifs.
5. Les déterminatifs indéfinis.

Les déterminatifs sont des mots-outils accompagnant le substantif dans la proposition.

Ils constituent un trait spécifique du français; absents du latin, ils se sont formés au cours de l'évolution de cette langue. Ils remplissent trois fonctions:

a) fonction syntaxique qui consiste à former le groupe nominal dans la phrase (*Le garçon lit un livre. * Garçon lit livre*);

b) fonction morphologique qui consiste à préciser les catégories du nom (le genre et le nombre), (*un livre/une livre, ce livre/ces livres*);

c) fonction sémantique qui consiste à exprimer la détermination. L'article le plus important des déterminatifs traduit cette catégorie sous la forme pure, les autres déterminatifs y ajoutent des nuances supplémentaires.

On compte cinq sous-classes de déterminatifs: **articles** (*la, le, les, un, des, du*); **déterminatifs possessifs** (*mon, ton, son*); **déterminatifs démonstratifs** (*ce, cette, ces*); **déterminatifs interrogatifs** (*quel, quels*); **déterminatifs indéfinis** (*aucun, chaque, certains, plusieurs, etc.*). Les quatre premiers constituent le noyau du système, les indéfinis se rapportent à sa périphérie.

La nature contradictoire des déterminatifs pose un problème pour leur classement. La grammaire traditionnelle les qualifie d'adjectifs pronominaux puisque du point de vue de la syntaxe ces déterminatifs sont proches des adjectifs. Pourtant à la différence des adjectifs les déterminatifs sont des mots-outils et ne peuvent pas remplir toutes les fonctions des adjectifs qualificatifs. Ils ne peuvent pas assumer la fonction d'attribut, être postposés au substantif (les grammairiens ont introduit même le terme de prédéterminatif).

Les déterminatifs ne peuvent pas avoir de degrés de comparaison ou constituer une proposition indépendante.

Au pluriel la catégorie du genre des déterminatifs est neutralisée: *ce – cette/ces, mon – ma/mes, le – la/les*. Certains déterminatifs ne s'emploient pas au pluriel (*chaque*) ou au singulier (*plusieurs*).

Par leur sémantique les déterminatifs sont semblables aux pronoms c'est pourquoi certains linguistes les réunissent avec les pronoms. Cf.: *mon – le mien, chaque – chacun*.

Pourtant à la différence des pronoms, les déterminatifs ne peuvent pas constituer à eux seuls un terme de proposition. Cf.: *Chacun doit lire cela* et *Chaque élève doit lire ce livre*.

Cette différence ne permet pas de réunir les déterminatifs et les pronoms dans une seule classe de mots, dans la même partie du discours.

Selon le point de vue qui prédomine aujourd'hui les déterminatifs constituent une classe de mots à part. Leurs fonctions sont pareilles aux fonctions de l'article qu'ils peuvent remplacer au sein du groupe nominal:

Je lis un livre.

Je lis mon livre.

Je lis ce livre.

Je lis chaque livre.

La détermination exprimée par les déterminatifs est une manifestation de l'actualisation. Elle peut être qualitative ou quantitative. La première est exprimée par tous les types de déterminatifs, la seconde, par les articles du, des et les indéfinis.

L'article

L'article est un mot-outil, exprimant la détermination, catégorie syntaxique du nom. Il est l'actualisateur principal du nom. En français il a des formes plus variées et une extension plus large que dans d'autres langues possédant des articles. Les discussions théoriques portant sur l'article concernent les problèmes suivants:

- a) l'inventaire des articles en français;
- b) son statut morphologique;
- c) ses fonctions dans la langue et ses significations.

A ceci viennent s'ajouter les problèmes spécifiques concernant certaines formes de l'article: *du, des, de*, ou bien *de, du, des*, le non-emploi de l'article après *de*.

On distingue généralement trois types d'articles: *défini* (*le*), *indéfini* (*un*), *partitif* (*du*), auxquels on ajoute *l'article "zéro"*, non-emploi fonctionnel de l'article. Certains grammairiens ne distinguent que deux articles (*le* et *un*) estimant que *du* n'est qu'une variante combinatoire de *un*. Ces hésitations prouvent que les frontières sémantiques entre les diverses formes de l'article ne sont pas très nettes.

La linguistique connaît plusieurs théories de l'article, dont les plus reconnues sont les suivantes:

- a) article en tant qu'actualisateur du nom (Bally);
- b) article en tant que moyen d'exprimer le général et le particulier (Guillaume);
- c) article en tant que moyen d'exprimer la détermination (Damourette et Pichon);
- d) d) théorie logique qui lie l'emploi de l'article à la référence du nom;
- e) théorie quantitative;
- f) théorie communicative qui part du rôle de l'article dans la structure informative de l'énoncé.

Toutes ces théories se rejoignent tout en mettant en relief différents aspects de l'emploi de l'article.

Les articles français recouvrent les oppositions suivantes:

- a) substantivité/non-substantivité (présence – absence de l'article);
- b) détermination qualitative (*le – un*);
- c) détermination quantitative (*le – du*);
- d) nombre (*le – les*);
- e) genre (*le – la*).

a). **Substantivité/non substantivité.**

L'absence de l'article montre que le nom remplit la fonction d'une autre PD.

1) Dans les expressions *avoir faim, prendre part*, etc. cela est confirmé par:

a) l'impossibilité de remplacer le N par un pronom: *As – tu faim? – *Oui, je l'ai;*

b) par l'emploi des intensificateurs ce qui est propre au verbe ou à l'adjectif:
J'avais un peu faim et très sommeil.

2) Les constructions existentielles du type: *Au salon il y avait foule; il y a but*, etc. servent à décrire les événements et non les objets. L'emploi non référentiel du substantif est observé également dans: *Il y a livres et livres*, etc.

3) En fonction d'attribut-déterminatif le nom est proche de l'adjectif et s'emploie sans article: *Ils sont devenus marteaux. Je ne grelottais plus dans l'eau de l'Atlantique en criant à mes enfants, pour faire plus homme qu'elle est très bonne.*

(Cf. avec attribut identificateur et classificateur ou le N est accompagné de l'article: *Dupon est le directeur de cette usine. Le chat est un mammifère.*)

4) En fonction d'épithète: *message météo, recette miracle.*

Comme l'adjectif le N dans ce cas peut avoir la catégorie de degré de comparaison: *J'ai pris mon air le plus digne.* Ceci prouve que le N perd dans cet emploi sa substantivité.

5) En fonction d'épithète prépositionnelle: *une table de bois*; ou du complément circonstanciel: *écouter avec attention*.

6) Dans les définitions: *Qui dit langue laisse entendre qu'il ne saurait agir que d'émission vocales*.

Les rapports asymétriques.

Parfois malgré la présence de l'article la valeur substantivale du N est affaiblie: *prendre la fuite* (* *Il l'a prise*), *boîte aux lettres*, *pêcher à la ligne*.

Et au contraire le N peut garder sa valeur substantivale malgré l'absence de l'article: *Pierre* (nom propre), *Père m'a dit que...* (nom commun employé comme N propre), *Grammaire française* (titre), *Laiterie* (enseigne).

En français moderne l'absence de l'article est utilisée comme moyen grammatical pour désigner une substance en général dans: *Pierre est étudiant* (attribut classificateur); *Femmes, vieillards, bourgeois, artisans, couraient tous*. (= *Tous les habitants de la ville*) (énumération).

La préposition de remplaçant l'article (*Il n'a pas d'argent, orner de fleurs, très peu de temps*, etc.) est considérée comme un cinquième article (*à côté de, le, un, du, l'article zéro*) qui traduit la substantivité sans y ajouter la notion de détermination, ou bien comme une variante syntagmatique de *des* ou *du* dans certaines distributions. On discute également de la nature de l'omission de l'article dans les structures N de N.

La détermination qualitative (le/un).

Ce n'est pas l'article qui détermine le nom mais c'est lui qui indique que le nom est conçu comme déterminé ou non. Cf.: *Une voiture s'est écrasée contre un arbre. Quelle voiture? Ta voiture, cette voiture, mais *la voiture*.

L'emploi de l'article dépend en premier lieu de l'information que possède l'interlocuteur sur l'objet en question. L'article défini s'impose dans le cas où l'interlocuteur connaît bien l'objet dont il est question: *Je t'ai apporté le livre (que tu m'avais demandé)*. Dans le cas contraire c'est l'article indéfini qui doit être employé: *Hier, j'ai acheté un livre intéressant*.

L'objet peut être déterminé par son caractère unique (*Le ciel est bleu*); par la situation (*le président a levé la séance*), par le contexte (*Un enfant nous ouvrit. La bohémienne lui dit quelques mots dans une langue inconnue. Aussitôt l'enfant disparut*).

L'expression de la détermination/indétermination constitue la fonction primaire de l'opposition des articles *le/un*.

Les fonctions secondaires.

La fonction de neutralisation. C'est l'article défini qui marque le plus souvent la valeur généralisante: *Le chien est le meilleur ami de l'homme. Les chiens sont les meilleurs amis des hommes*. Plus rarement cette fonction est assumée par l'article indéfini: *Un énoncé ne peut commencer par le complément d'objet du verbe*.

L'article *un* montre dans ce cas qu'il s'agit d'un représentant typique de la classe donnée. Un N équivaut à un vrai N, un bon N, etc.: *Un soldat français ignore la fatigue. Un sportif doit être sobre.*

La fonction de transposition:

- dans certains cas l'article *des* peut marquer la partitivité (et non l'indétermination) et l'article *les* la totalité: *Il a visité des pays européens.* (Cf. *les pays européens* = tous les pays);

- les deux articles *un* et *le* peuvent servir à introduire une épithète: *un soleil pâle, la grande patience*; les noms de matière accompagnés d'une épithète sont précédés des articles *un* ou *du*: *une eau fraîche et transparente, de l'eau fraîche*;

- les articles *un, le, les, des* précédant les noms anumériques marquent souvent la singularisation ou la pluralisation: un apéritif, une douleur.

La fonction distinctive:

une lune de Saturne (= *спутник Сатурна*)

un vin de France (= *une sorte de vin*)

un fer (= *un objet fabriqué avec du fer*)

épouser une jeunesse (= *жениться на молодой*)

un Manet (= *un tableau de Manet*).

La détermination quantitative.

Elle est exprimée par les articles *le/du*. La forme *des* peut traduire en même temps la détermination quantitative et qualitative, d'où les hésitations quant à son classement (article indéfini ou partitif). La nature de *du* donne lieu également à des controverses. On y voit:

a) un article contracté seulement;

b) l'expression de non-nombrabilité de l'objet (nuance qui s'exprime également par *le* devant les noms de matière);

c) une variante syntagmatique de l'indéfini (devant les noms de matière);

d) l'expression de la partitivité.

Comme l'article *du* s'emploie avant tout avec les noms de matière, c'est ici qu'il réalise **sa fonction primaire** qui consiste à exprimer la partitivité:

Il a apporté de l'eau (= quantité indéterminée).

L'eau de cette rivière est fraîche (totalité).

Les fonctions secondaires de l'opposition *le/du*.

La fonction de neutralisation. C'est *le* qui exprime le plus souvent la valeur générique: *Le fromage est un aliment excellent. J'aime le fromage.*

Plus rarement cette nuance s'exprime par *du*: *Le lion mange de la viande.*

La fonction de transposition. Elle se réalise quand *du* accompagne les noms des catégories autres que les noms de matière: avoir du courage (nom abstrait).

C'est plus tôt qu'il y a de la voiture sur la route aujourd'hui (nom concret).

Il y avait du gendarme derrière chaque buisson (nom animé).

L'emploi de *du* avec les noms concrets possède une certaine nuance stylistique, "familier". Sémantiquement ses formations ont une valeur générique et collective. Parfois on observe un plus grand changement de sens: *un boeuf – du boeuf; lire du Victor Hugo*.

La catégorie du nombre. L'opposition *le – les*.

Cette catégorie est exprimée seulement par les articles *le, la/les, un, une/des* qui marquent la détermination qualitative. Au pluriel la différence entre la détermination qualitative et quantitative est neutralisée puisque les formes *les, des* peuvent également marquer l'opposition totalité/partitivité. La forme *des* marque non seulement l'indétermination qualitative mais aussi l'indétermination quantitative: *des livres – какие-то книги; des livres – сколько-нибудь книг*.

La catégorie du genre: *le – la, un – une, du – de la*.

Cette catégorie reflète le genre des substantifs. Au pluriel la différence entre le masculin et le féminin est neutralisée: *les, des*.

Dans sa fonction asémantique l'article est souvent omis devant les noms au féminin étant conservé devant les noms du masculin: *en France* mais *au Japon; le gouvernement de Syrie* mais *du Liban; le travail du soir* mais *de nuit*.

Les déterminatifs démonstratifs

Le déterminatif *ce* exprime la détermination du nom par simple démonstration de l'objet repéré. La catégorie proximité/éloignement, typique des démonstratifs, est rendue analytiquement, à l'aide des particules *-ci, -là*: *Je ne prendrai pas ce livre-ci, je préfère ce livre-là*.

A côté de l'emploi déictique (*donnez-moi ce livre*) *ce* peut être employé anaphoriquement: *J'ai acheté un livre. Ce livre est très intéressant*. (Reprise)

Je vais déjeuner dans ce restaurant français où vous m'avez rencontré. (Anticipation)

Dans ses fonctions secondaires le démonstratif exprime une caractérisation (=макоў) ou appréciation de l'objet (*Ils commençaient à m'irriter, ces Bordacq, accrochés à leur magot en un temps où une civilisation s'écroulait*).

On observe la lexicalisation du démonstratif dans les exemples du type: *ce soir, ce matin*.

Les déterminatifs possessifs

Ils déterminent l'objet par rapport à la personne du discours. Ils se caractérisent par leur double rapport sémantique et syntaxique. Les catégories de la personne et du nombre les lient à l'antécédent, celles du nombre et du genre, au substantif déterminé.

La fonction primaire des possessifs consiste à exprimer la possession, l'appartenance (y compris les rapports de partie à tout).

Voilà mon livre.

Le magasin à fermé ses portes.

Dans leurs fonctions secondaires les possessifs expriment le sujet de l'action (*son arrivée = il est arrivé*), les rapports de parenté (*mon père, sa femme*), une action habituelle (*le matin il achète son journal*), les caractéristiques de l'objet (*tu as la chance d'être la fille de tes parents (=таких родителей)*), etc.

Souvent ils s'emploient d'une façon redondante (*l'arbre à perdu ses feuilles*).

On observe la lexicalisation des possessifs dans: *mon vieux, mon Général; il fait son malin*.

Les déterminatifs indéfinis

Ils forment un groupe hétérogène, lié sémantiquement aux adverbes de quantité, à l'article indéfini, etc. Sur le plan sémantique ils expriment avant tout l'idée de quantité accompagnée de diverses nuances. (Voir: СИНИЦЫН В.В. Значение, употребление, перевод неопределенных детерминативов французского языка, Тула-1990.)

L'adjectif comme partie du discours

Plan

1. Les catégories grammaticales de l'adjectif.
2. Le classement sémantique des adjectifs.
3. Les fonctions syntaxiques de l'adjectif français.
4. Le type de caractérisation comme catégorie sémantico-syntaxique de l'adjectif.
5. Les degrés de comparaison et d'intensité des adjectifs.
6. La limitation de caractérisation.

L'adjectif est une PD essentielle adjointe. Il exprime la caractéristique de l'objet désigné par le substantif. Sa fonction primaire syntaxique consiste donc à former une épithète (*une grande maison*) ou un attribut (*la maison est grande*).

L'adjectif possède les catégories grammaticales du nom: le genre et le nombre. La catégorie du genre des adjectifs est asémantique, bien que dans certains cas l'adjectif marque à lui seul l'appartenance sexuelle:

- a) *Je suis surprise; Elle est belle aujourd'hui; Cela vous rend malheureuse;*
- b) *Notre nouvelle camarade;*
- c) *Soyez attentives.*

Le féminin des adjectifs se forme de la même façon que le féminin des substantifs.

1. *triste – triste* (aucune différence)
2. *bleu – bleue* (différence dans le code écrit.)

3. *vif – vive*
4. *petit – petite*
5. *doux – douce*
6. *fou (fol) – folle* (trois formes de genre)

Beaucoup de néologismes dans la classe des adjectifs ne possèdent pas la catégorie du genre: *chiffre record; kaki, marron, une chic fille*, etc.

De cette façon on peut constater que le genre des adjectifs n'est pas exprimé régulièrement en français.

La catégorie du nombre des adjectifs est également asémantique. A l'exception des adjectifs en *-al* (*normal – normaux*) l'expression de la catégorie du nombre n'est pas liée à la catégorie du genre. Il est à noter que le nombre des adjectifs s'exprime beaucoup plus régulièrement que le genre. Beaucoup de formes qui ne varient pas en genre varient en nombre (*des gens chics, des uniformes kakis*).

On distingue deux grands groupes sémantiques d'adjectifs: ***adjectifs qualificatifs*** et ***adjectifs de relation*** qui diffèrent par leur origine, leur sens général, leur fonctions syntaxiques.

Les adjectifs qualificatifs caractérisent un objet d'après sa forme (*long, rond*) sa couleur (*noir, rouge*) d'après ses dimensions (*petit, énorme*), d'après les sentiments ou l'impression qu'ils provoquent (*doux, agréable, odieux*) etc.

Les adjectifs de relation caractérisent les objets d'après leur relations avec d'autres objets. Ils marquent l'appartenance ou l'origine (*ouvrier, français*), les relations temporelles ou spatiales (*futur, préalable, isolé, voisin*) etc.

Selon leur forme les adjectifs qualificatifs sont le plus souvent simples (*blanc, court, léger*). Les adjectifs de relation sont dérivés le plus souvent des substantifs (*métallique, ambré, italien*) des verbes (*administratif, déductible*) des noms de nombre (*deuxième*).

A la différence des adjectifs qualificatifs les adjectifs de relation n'ont pas de degré de comparaison: **un programme plus scolaire qu'un autre. *Un programme très scolaire*. Pourtant ils possèdent souvent les degrés d'intensité: *une expression bien française, une phrase typiquement proustienne; un pneu difficilement gonflable* etc.;

- suivent toujours le nom (les adjectifs qualificatifs peuvent être préposés ou postposés au substantif qu'ils qualifient);

- ne s'emploient presque pas en fonction d'attribut: **Cette boîte est métallique > Cette boîte est en métal; C'est une boîte métallique;*

- se forment à l'aide des suffixes *-aire* (*bancaire*), *-al* (*hormonal*), *-el* (*culturel*), *-é, -u* (*cacaoté, barbu*), *-ique* (*atomique*), *-ais, -ois, -ien, -ain, -éen* (*anglais, tibétain, chinois, quinéen, malien*) etc., ou à l'aide des préfixes: *sou-* (*souterrain*), *pré-* (*préscolaire*), *poste-* (*postclassique*), *anti-* (*antialcoolique*), *sub-* (*subtropicale*), *extra-* (*extraparlamentaire*), *an-* (*analphabète*), etc.

Les adjectifs qualificatifs à leur tour se forment à l'aide des suffixes: *-eux* (*paresseux*), *-if* (*craintif*), ou à l'aide des préfixes: *archi-* (*archicélèbre*), *extra-* (*extrafin*), *super-* (*superfin*), *ultra-* (*ultracourt*).

En outre, les adjectifs qualificatifs sont compatibles avec les suffixes de l'appréciation subjective: *richissime*, *jaunâtre*, *lourdaud*, *pâlot*, etc. Les adjectifs qualificatifs forment le noyau de la classe des adjectifs, les adjectifs de relation se trouvent à la périphérie.

Pourtant entre les adjectifs qualificatifs et adjectifs de relation il n'y a pas de frontière infranchissable.

Les adjectifs qualificatifs peuvent passer dans le groupe opposé et devenir adjectifs de relation: *le système nerveux* (*un enfant nerveux*); et au contraire des adjectifs de relation peuvent devenir qualificatifs: *le système économique* (*un chauffage économique*).

Comme nous avons déjà signalé les fonctions primaires de l'adjectif sont:

- 1) celle de l'épithète qui caractérise, détermine, limite la notion exprimée par le nom (*du papier blanc*, *la langue française*);
- 2) la fonction de l'attribut (*ce papier est blanc*).

Les fonctions syntaxiques secondaires de l'adjectif

1) L'épithète détachée. Dans ce cas l'adjectif séparé du substantif acquiert une fonction semiprédicative et sert à caractériser le substantif (le sujet) au moment de l'accomplissement de l'action: *Le paysan répondit calme et têtu.* (= *calmement et avec entêtement*). *Le bonhomme, honteux, battait en retraite.* (= *comme il était honteux*).

L'épithète détachée peut occuper dans la proposition n'importe quelle place: au début, à la fin, au milieu de la proposition. L'épithète est toujours détachée quand elle se rapporte à un pronom.

2) La II fonction secondaire de l'adjectif est celle d'un élément du prédicat verbonominale: *Les enfants dormaient tranquilles.*

Les phrases pareilles peuvent être interprétées comme fusion (union) de deux propositions: *Les enfants dormaient. Ils étaient tranquilles.*

3) Attribut du complément d'objet: *Cette nouvelle l'a rendue heureuse.* Dans le groupe nominale l'adjectif peut occuper soit la préposition, soit la postposition par rapport au nom. La valeur de la place de l'adjectif dans le groupe nominale est largement débattue dans la grammaire française. Depuis Damourette et Pichon, on y voit une catégorie sémantico-syntaxique de l'adjectif, le type de caractérisation. La postposition est une forme non-marquée puisque:

- dans cette position on rencontre les adjectifs qualificatifs aussi bien que les adjectifs de relation (tandis que la préposition est possible seulement pour les premiers);

- c'est seulement dans cette position que l'adjectif peut avoir des mots qui lui sont subordonnés (*une amitié vieille de dix ans*);

- n'importe quel mot postposé au substantif acquiert le statut de l'adjectif: *une place debout, un chapeau paille*;

- dans cette position l'adjectif garde sa valeur propre, tandis que préposé au substantive il peut acquérir le sens figurée (*un homme triste – un triste personnage*).

L'adjectif postposé exprime une caractérisation spécifiante, discriminante (*l'industrie automobile, un livre intéressant*). L'adjectif préposé marque une caractéristique qualifiante très souvent assez générale (*grand/petit, bon/mauvais, jeune/vieux, vrai/faux*). En outre il peut exprimer des valeurs très proches des déterminatifs ou des affixes en remplissant une fonction semiauxiliaire: *les nombreux adhérents, son propre fils, l'ancien député (= ex-député), le nouveau sujet, etc.*

A la différence des adjectifs postposés les adjectifs qui précèdent le nom constituent le plus souvent le thème (et pas le rhème) c'est-à-dire ils expriment quelque chose de connu (*ému par la grandiose et sereine beauté de la nuit pâle*). En outre l'adjectif préposé acquiert souvent une valeur appréciative, affective d'ordre subjectif: *une forêt sombre/une sombre forêt*. Parfois la préposition de l'adjectif n'est pas déterminé par des raisons sémantiques mais par des raisons prosodiques ou par l'usage.

Dans certains cas l'adjectif possède des valeurs différentes employées avant ou après le substantif: *un grand homme, un homme grand, un méchant livre, un livre méchant* ou bien il peut former un tout, une certaine unité sémantique avec le nom: *un jeune homme, c'est du petit nègre, la douce France*.

Certains adjectifs peuvent s'employer indifféremment dans les deux positions sans aucun changement de sens. Ce sont surtout les adjectifs appréciatifs: *une terrible nouvelle/une nouvelle terrible, une splendide région/une région splendide, un affreux spectacle/un spectacle affreux*.

Le degré de comparaison ne constitue pas une catégorie morphologique de l'adjectif français. Il se manifeste dans le syntagme adjectival à l'aide des adverbes *plus, moins, aussi*, pour marquer le comparative: *le plus, le moins* pour le superlatif.

On peut comparer:

a) deux porteurs d'une qualité: *Paul est plus fort que Jean.*;

b) les différentes qualités d'un même personnage: *Paul est plus bête que méchant.*;

c) et finalement une même qualité d'un même personnage mais à des périodes différentes: *Il est plus content qu'il n'était autrefois.*

Outre le degré de comparaison les adjectifs possèdent la catégorie syntaxique d'intensité qui est moins grammaticalisée. L'intensité peut être supérieure à la norme (*très, trop*), égale à la norme (*assez*), et inférieur à la norme (*peu, guère*).

Outre les adverbes cités et beaucoup d'autres encore (*extrêmement, drôlement, adorablement, etc.*) l'intensité s'exprime par d'autres moyens:

a) tournures verbales: *on ne peut plus, qui soit au monde, que je connaisse, tout ce qu'il y a de plus*;

b) des phraséologismes *blanc comme neige, fou à lier*;

c) les répétitions: *elle est jolie, jolie*.

L'adjectif peut avoir des éléments qui lui sont subordonnés qui s'expriment par un infinitif ou un substantif prépositionnel: *Elle est fière de son fils. Il est facile à traduire*.

Ce complément sert à limiter la caractéristique exprimée par l'adjectif. On observe donc deux constructions: la construction avec un complément c'est-à-dire transitive et sans complément (intransitive): *elle est fière – elle est fière de son fils. Il est rouge – il est rouge de honte*. Cette opposition sert à exprimer encore une catégorie de l'adjectif qu'on appelle "la limitation de caractérisation".

Le pronom

Plan

1. Le pronom comme partie du discours.
2. Les catégories grammaticales communes des pronoms français.
3. Les pronoms personnels.
4. Les pronoms possessifs.
5. Les pronoms démonstratifs.
6. Les pronoms relatifs et ininterrogatifs.
7. Les pronoms indéfinis.

Les pronoms constituent une partie du discours à part en vertu de leur sens, des particularités de leurs fonctions et de leurs formes (catégories grammaticales qu'ils expriment).

Les pronoms ne servent pas à nommer les substances directement, mais uniquement à les désigner. Il existe deux moyens de nomination pronominale indirecte:

- a) la déixis, qui suppose la référence au sujet parlant: *Je prends celui – ci*.
(*je* = le sujet parlant; *celui-ci* = l'objet indiqué par le sujet parlant);

b) l'anaphore, qui renvoie aux nominations déjà faites: *Voyez cet homme bizarre! Le connaissez-vous?* On distingue deux types d'anaphores: l'anticipation (le pronom précède le nom) et la reprise (le pronom suit le nom).

Le sens exact des pronoms n'est pas constant, il varie selon les situations. Les pronoms de la I et de la II personnes sont déictique, ceux de la III, surtout anaphorique.

Les pronoms peuvent se substituer à des noms, mais aussi à des adjectifs et à des propositions entières, dans le cas où les fonctions de ces derniers peuvent être remplies par des noms.

On distingue six sous-classes de pronoms: ***pronoms personnels, possessifs, démonstratifs*** (ces trois groupes impliquent la référence au sujet parlant), ***interrogatifs, relatifs, indéfinis***.

Dans leurs formes les pronoms traduisent les sept catégories grammaticales suivantes (communes à tous les groupes de pronoms):

- a) substantivité/non-substantivité;
- b) animé/inanimé;
- c) genre;
- d) nombre;
- e) détermination;
- f) fonction syntaxique;
- g) indépendance/non indépendance.

Elles reflètent la nature grammaticale de l'élément remplacé (a, b), les catégories du nom remplacé (c, d, e), sa fonction (f).

Substantivité/non-substantivité.

Cette catégorie se manifeste dans l'opposition des pronoms de la III personne: *le neutre/le, la, les*. Les pronoms *le, la, les* servent à remplacer les noms (substantivité), tandis que "*le neutre*" remplace les parties du discours autre que le substantif: l'adjectif, l'infinitif et même les propositions entières. Cf.: *Savez-vous sa date de naissance? – Je la sais. Savez-vous qu'elle est née en 1970? – Je le sais. Ma voiture est prête? – Elle le sera bientôt.*

La non-substantivité s'exprime également par les pronoms *ce, cela, en, y*: *J'ai appris*

ma leçon, elle était facile. J'appris à nager, c'est facile.

Animé/inanimé.

Cette catégorie se manifeste dans les oppositions suivantes:

pour les pronoms personnels:

- *lui/y*: *Je lui fais confiance* (à cet homme); *J'y fais confiance* (à ses paroles).

- pronoms conjoints/pronoms disjoints prépositionnels *y/à lui, en/de lui*: *J'y pense – Je pense à lui*;

- préposition + pronom autonome/adverbe: *devant lui/devant; sur lui/dessus; hors de lui/dehors. Ils sont sortis hors de la ville = dehors. Cf.: hors d'elle;*

pour les pronoms démonstratifs:

cela, ceci ne peuvent pas remplacer les noms animés;

pour les pronoms relatifs:

à qui renvoie seulement aux personnes ce qui est impossible pour *à quoi*;

pour les pronoms interrogatifs:

qui, à qui sont toujours animés; *que, à quoi* ne le sont jamais;

pour les pronoms indéfinis:

cette catégorie se manifeste dans l'opposition *personne, quelqu'un/rien, quelque chose*.

En général, il faut remarquer que la catégorie animé/inanimé se manifeste d'une façon très irrégulière dans le système des pronoms français.

Détermination.

Cette catégorie est propre à ceux des pronoms qui possèdent la catégorie "substantivité". Elle se manifeste dans l'opposition *en* (indéterminé)/*le, la, les* (déterminé): *Je vois ces enfants (Je les vois). Je vois des enfants (J'en vois).*

Dans le groupe des pronoms relatifs l'opposition *que/dont* peut exprimer la totalité/la partitivité: *Le fromage que j'ai tout mangé/du fromage dont j'ai mangé.*

Le genre.

Pour les pronoms personnels la catégorie du genre est classificatoire: *il – elle, le – la, lui – elle, ils – elles, eux – elles, à lui – à elle.*

Pour les autres groupes des pronoms elle est modificatoire:

Pronoms possessifs: *le mien – la mienne, le tien – la tienne.*

Pronoms démonstratifs: *celui – celle, ceux – celles.*

Pronoms relatifs: *lequel – laquelle, auquel – à laquelle.*

Pronoms indéfinis: *aucun – aucune, certains – certaines.*

Le nombre.

Pronoms personnels: *il – ils, le – les, elle – elles.*

Pronoms possessifs: *le mien – les miens, la tienne – les tiennes.*

Pronoms démonstratifs: *celui – ceux, celle – celles.*

Pronoms relatifs: *lequel – lesquels, laquelle – lesquelles.*

Pronoms indéfinis: *quelqu'un – quelques uns, tout – tous.*

Fonction syntaxique.

Certains pronoms peuvent changer de formes en remplissant les fonctions différentes.

On distingue:

- les pronoms qui possèdent une seule forme pour toutes les fonctions (*moi, lui, cela, personne*, etc). Les rapports syntaxiques s'expriment dans ce cas à l'aide des prépositions, de l'ordre des mots: *Personne ne le sait*, (sujet). *Je ne connais personne ici*, (objet direct). *Je ne pense à personne*, (objet indirect);

- les pronoms qui n'ont qu'une forme et remplissent toujours une même fonction (*on, soi*);

- les pronoms qui possèdent deux formes: celle du sujet et celle du complément d'objet (*je/me, tu/te, qu'est-ce qui/que*);

- les pronoms qui possèdent trois formes et plus pour des fonctions différentes (*il/le/lui/y/en; elle/la/lui/y/en; qui/que/dont; lequel/duquel/auquel*).

Indépendance/non-indépendance.

Cette catégorie est très importante pour les pronoms français et constitue un trait caractéristique du système grammatical français. Très souvent les pronoms possèdent deux formes: l'une desquelles est indépendante, autonome, et l'autre est non-autonome, conjointe. La première forme s'emploie d'une façon autonome et peut même former une proposition à part: *Qui a fait cela? – Moi*.

Dans le groupe des pronoms personnels cette catégorie se manifeste dans les oppositions suivantes: *moi – je, toi – tu, lui – il, eux – ils*.

Dans le groupe des pronoms démonstratifs les formes autonomes sont *cela, ceci, celui-ci, celui-là* tandis que les formes *ce, celui, celle* ne sont pas autonomes.

Tous les pronoms relatifs sont non-autonomes sauf *qui* dans quelques emplois archaïques. Par contre tous les interrogatifs sont indépendants à l'exception de *que*. Les pronoms possessifs et indéfinis sont autonomes puisque leurs correspondants nonautonomes appartiennent à la classe des déterminatifs: *le mien – mon, chacun – chaque, quelqu'un – quelque*, etc.

Cette catégorie, comme les catégories précédentes, n'est pas régulière. Les pronoms *on, le (neutre)* n'ont pas d'équivalent autonome. Parfois à une seule forme autonome peuvent s'opposer plusieurs formes non-indépendantes: *moi – je, me; lui - il, lui, le, en*. Une même forme peut s'employer tantôt d'une façon non-autonome, tantôt indépendamment: *nous, elle, elles*.

Les pronoms personnels

Ils constituent le noyau de la classe pronominale. Ils se distinguent par la catégorie de la personne qui consiste à désigner les objets par rapport à la situation de la conversation. La I personne renvoie au locuteur, la II à l'auditeur, la III ne renvoie ni à l'un ni à l'autre. Les deux premières personnes désignent des êtres vivants et sont

toujours déictiques. Les pronoms de la III personne sont déictiques ou anaphoriques, animés ou inanimés.

La fonction primaire des pronoms personnels est de désigner la personne avec différents degrés de détermination. On distingue la personne définie, indéfinie et son absence.

La personne définie s'exprime par les pronoms de la I, II, III personne. Mais la personne la plus définie est désignée par *je* qui renvoie à un seul sujet parlant. Les autres pronoms sont moins définis.

La personne indéfinie s'exprime par le pronom *on*: *On sonne à la porte* (= *quelqu'un sonne*).

La personne éliminée s'exprime par *ça*: *Ça commence. Ça mord bien le soir*. Il est à noter que *ça* est polyvalent dans le français moderne. Il peut être:

1) pronom démonstratif (= équivalent de cela): *J'aime ça*;

2) pronom personnel animé avec une nuance de sympathie, d'ironie ou de dédain: *Une bonne ça reste à sa place. Ça ne plaisante pas avec les patrons*;

3) *ça* peut désigner une personne éliminée (*ça commence*). Dans cet emploi *ça* ne peut être remplacé par aucun autre pronom;

4) *ça* remplace le pronom *il* dans le français populaire: *Ça pleut* (= *il pleut*).

L'impersonnalité s'exprime par le pronom *il*: *Il pleut, il fait beau*. Il marque dans ce cas l'absence du sujet sémantique et renvoie aux différents phénomènes de la nature.

Les fonctions secondaires.

La fonction de neutralisation qui concerne seulement les pronoms animés s'exprime par le pronom *on*: *On récolte ce qu'on a semé*. *On* étant toujours sujet, le français emploie dans la fonction du complément d'objet les pronoms *vous* et *nous*: *Quand on est inquiet, rien ne peut nous (vous) distraire*.

Dans cet emploi on a pour équivalents les pronoms *tout le monde*, *tous*, *personne* ou le mot *les hommes*. (Cf.: avec *on* indéfini).

D'autres pronoms peuvent plus rarement être utilisés en fonction de neutralisation: *Je pense donc je suis. Aide-toi et le ciel t'aidera. Nous avons tous assez de force pour supporter les maux d'autrui*.

La fonction de transposition

Le pronom *nous* peut remplacer *je*. Cet emploi de *nous* s'appelle "nous de modestie" ou "nous de majesté": *Nous espérons avoir démontré dans cet ouvrage que... Nous, Louis quatorzième du nom, roi de France et de Navarre*.

Le pronom *nous* peut également remplacer *vous* pour exprimer des nuances affectives: *Eh bien, madame la baronne, comment allons-nous?*

Les différentes nuances affectives peuvent également s'exprimer par le pronom *on* qui peut remplacer en français n'importe quel autre pronom personnel.

Ça remplace les pronoms concrets pour exprimer une valeur généralisante: *un chat, ça ronronne*. Très souvent surtout quand ça remplace les pronoms animés il marque l'ironie, le dédain, la sympathie, etc.: *Les femmes, ça bavarde*.

La fonction asémantique

On, il peuvent être employés pour des raisons purement formelles: *D'ici on voit la montagne. Il est arrivé un train. Pierre vient-il?*

Comme il a été dit plus haut les pronoms personnels expriment (outre la personne) toutes les catégories propres aux pronoms: substantivité/non substantivité, animé/inanimé, détermination, nombre, genre.

Les pronoms possessifs

Ils sont toujours autonomes (Cf.: *mon – le mien*). Ils expriment le rapport entre possesseur et objet possédé. En représentant le possesseur, ils réalisent les catégories de la personne et du nombre: *le mien – le tien – le sien, le mien – le nôtre, le tien – le vôtre*.

En représentant l'objet possédé, ils reflètent les catégories du nom: le nombre et le genre: *le mien – la mienne; le tien – la tienne; le mien – les miens, le tien – les tiens*.

Les pronoms démonstratifs

Ils possèdent à côté des formes indépendantes (*celui-ci, celle-là*, etc.) les formes non autonomes, conjointes (*ce, celui, celle*).

Il a été démontré plus haut que les pronoms démonstratifs peuvent exprimer les catégories: substantivité/non substantivité, animé/inanimé, genre, nombre.

Les démonstratifs possèdent une catégorie spécifique, la démonstration qui se relève dans l'opposition proximité/éloignement: *Je prends celui-ci et non celui-là*.

Les différentes formes des pronoms démonstratifs expriment également les catégories du nombre et du genre.

Les pronoms interrogatif et relatifs

Ils ont beaucoup de traits communs. A l'exception du relatif *dont*, ce sont les mêmes formes qui diffèrent par leur distribution: les relatifs s'emploient de préférence après l'antécédent, en reprise, les interrogatifs, en anticipation, en précédant le nom qu'ils préfigurent. Ils diffèrent aussi partiellement par leurs catégories.

Les deux groupes ont des formes autonomes (*qui, quoi, lequel; qui, quoi, que*) et non autonomes (*que; qui, que, dont, lequel*). Les interrogatifs distinguent plus nettement la catégorie animé/inanimé (*qui/que*), alors que les relatifs soulignent la différence de fonction (*qui – que – à qui, à quoi, auquel, dont*, etc.).

Les pronoms indéfinis

Ils sont souvent les homonymes des déterminatifs indéfinis (*aucun, tel, tous, certains, plusieurs*). Sémantiquement on peut les classer en cinq groupes suivants:

pronoms à sens large, pronoms d'indétermination qualitative (*quelque chose, je ne sais quoi, quoi que ce soit*), d'indétermination quantitative (*quelques-uns, certains, plusieurs*), pronoms d'identification (*le même, autrui, un autre, les autres*), pronoms négatifs (*personne, rien, aucun, pas un*).

Le verbe

Plan

1. Le verbe comme partie du discours.
2. Le classement sémantico-grammaticale des verbes.
3. Les catégories grammaticales du verbe:
 - a) la catégorie du mode;
 - b) la catégorie du temps et de l'aspect;
 - c) les 5 oppositions dans la catégorie du temps;
 - d) la catégorie de la voix.

Le verbe, avec le nom, est une partie du discours essentielle. Il désigne une action, une relation, un état représenté sous forme d'un processus qui émane d'un sujet et se développe dans le temps. Les catégories grammaticales du verbe sont: la personne (avec le nombre et le genre), le mode, le temps,(avec les nuances aspectuelles), la voix. Ces

catégories permettent au verbe de jouer dans la phrase le rôle du prédicat, élément constitutif primordial de la phrase.

Le verbe constitue en français, la partie du discours la plus difficile à analyser, et ceci pour trois raisons. Sur le plan structural, il existe des formes et des constructions verbales auxquelles on hésite à conférer un statut morphologique ou syntaxique. Ce sont: *être + participe passé, forme pronominale, aller (venir de) + infinitif, faire (laisser) + infinitif, se mettre à + infinitif* et autres périphrases verbales. Sur le plan fonctionnel, on trouve des formes (tels les temps surcomposés) qui n'ont pas d'emploi régulier et qui sont donc souvent exclus de la description grammaticale. Enfin, il y a des formes difficiles à classer pour des raisons sémantiques: subjonctif, impératif, conditionnel (modes ou formes de l'indicatif), opposition imparfait/plus-que-parfait, imparfait/passé simple (temps ou aspect), etc.

On distingue différentes classes lexico-grammaticales des verbes:

- a) verbes pleins/verbes-outils;
- b) verbes perfectifs/imperfectifs (cette différence est très importante pour le sens des formes temporelles, pour la formation des nuances aspectuelles, le sens des participes et des voix);
- c) groupes de valence verbale.

Verbes pleins/verbes outils.

Les verbes outils se distinguent des verbes pleins par leur désémantisation (complète ou partielle) et par ce qu'ils ne peuvent à eux seuls former un terme de proposition. On distingue deux espèces fonctionnelles des verbes outils:

- a) les verbes outils proprement dits qui forment avec un nom (un adjectif) le prédicat nominal: *elle devient belle, elle le rend malheureux*), ou avec un infinitif le prédicat verbal composé (*il doit lire ce livre*);
- b) le verbe auxiliaire qui fait partie de la forme morphologique d'un verbe plein: *il est entré, il vient de lire, il va regarder*.

Les différents degrés de la désémantisation des verbes peuvent être illustré par les différents emplois des verbes *être* et *avoir*:

- verbes pleins: *cela est (= existe). Il a un frère. Il est là-bas*;
- verbes outils (copules): *Il est ingénieur. Il a à faire cela. Elle est belle. Il est en train d'écrire*;
- verbes auxiliaires: *Il est venu. Il a fait. Il est aimé*.

Verbes perfectifs/imperfectifs.

Les verbes perfectifs servent à désigner des actions qui supposent un terme: *naître, mourir, entrer, sortir, tomber, arriver*, etc.

Les verbes imperfectifs marquent des actions en cours d'accomplissement qui ne supposent pas un terme: *vivre, aimer, voir, travailler, marcher*, etc. Les verbes imperfectifs (qu'on appelle encore cursifs, duratifs, sans terme fixe) peuvent

s'accompagner des adverbes *encore, ne ... plus: Il vit, travaille, marche encore.* (Cf.: * *il entre encore, * il meurt encore*).

La frontière entre ces deux groupes de verbes n'est pas infranchissable: *Il fume* (= cursif). *Il fume une cigarette* (terminatif).

La différence entre les verbes perfectifs et imperfectifs est très importante pour le sens des formes temporelles, pour la formation des nuances aspectuelles, pour le sens des participes et des voix.

Aux temps composés les verbes terminatifs possèdent une nuance d'achèvement tandis que les verbes cursifs expriment l'antériorité. Le présent des verbes cursifs marquent une action au présent (*Je mange*), tandis que le présent des verbes terminatifs exprime souvent une action future (*J'arrive!*).

Les groupes de valence

La valence c'est l'aptitude des verbes d'entrer en rapports syntaxiques avec d'autres termes de proposition. Les verbes impersonnels sont qualifiés d'avalents puisque leur sujet (*il pleut*) est purement formel, asémantique. Les verbes personnels se subdivisent en:

- monovalents qui possèdent un lien obligatoire avec le sujet: *l'enfant naît, il dort, la terre tourne, etc;*

- bivalents qui possèdent deux valences, deux liens syntaxiques obligatoires avec le sujet et avec le complément d'objet: *Elle prépare le repas. Pierre a une soeur. Il va à Paris. Il obéit à son père;*

- trivalents qui possèdent trois liens obligatoires avec le sujet, le complément d'objet direct et indirect: *Il donne un livre à son ami. Il explique la règle à son élève. Il met le mouchoir dans sa poche.*

La particularité du français consiste en ce qu'une même préposition peut être utilisée avec les verbes à valeurs opposées: *donner et prendre qch à qn, dire et taire qch à qn, montrer et cacher qch à qn.*

Les verbes transitifs et intransitifs.

La valence est étroitement liée à la catégorie sémantico-syntaxique de transitivité. Il faut distinguer la transitivité sémantique (emploi obligatoire d'une expansion verbal) et grammaticale (constrution directe de l'objet, sans préposition).

transitivité sémantique transitivité grammaticale

Il marche dans la rue. - -

Il travaille la nuit. - +

Il adhère au parti. + -

Il prend le livre. + +

Les exemples du III types sont qualifiés dans les grammaires françaises de transitivité indirecte (= emploi obligatoire d'un complément d'objet indirect. La valence du verbe peut être diminuée ou augmentée par des moyens différents.

Il existe d'autres classes lexico-grammaticales des verbes: statiques/dynamiques, verbes modaux, etc.

L'expression des catégories verbales grammaticales combine des procédés synthétiques et analytiques. La diversité des morphèmes n'est pas grande, et elle est encore plus réduite dans la langue orale. La morphologie verbale n'est pas régulière, elle connaît beaucoup de cas de polysémie et d'irrégularités.

La catégorie du mode

Le mode est une catégorie modificatoire qui exprime l'attitude du locuteur à l'égard de la réalité décrite dans l'énoncé. Le mode pose beaucoup de problèmes dans la langue française car les formes et significations des catégories modales ne sont pas nettement distinctes. Certains linguistes nient l'existence de l'impératif en tant que catégorie autonome, d'autres mettent en cause le conditionnel, d'autres encore, le subjonctif. On va jusqu'à nier totalement l'existence de la catégorie morphologique de mode en français.

En ce qui concerne l'impératif, on le considère ou bien comme un mode à part ou bien comme une variante fonctionnelle (syntaxique) de l'indicatif. Quand on nie l'existence de l'impératif comme mode à part on se base sur les arguments suivants:

- l'impératif ne possède pas de formes spéciales, il emprunte ses formes à l'indicatif (*Parlez! Marchons! Faites!*) ou bien plus rarement au subjonctif (*Sois, Ayez la bonté*);

- l'impératif diffère de l'indicatif par sa distribution, par l'absence du sujet: *vous parlez – parlez!*, et par la place des pronoms à la forme affirmative: *donnez-le-lui – vous le lui donnez*;

- l'impératif n'a pas de valeur spécifique puisque l'appel à l'action peut s'exprimer également par l'indicatif (*tu viendras demain*), par le subjonctif (*qu'il vienne!*).

Cependant, les particularités formelles de l'impératif et sa signification primaire spécifique permettent d'affirmer qu'il constitue un mode autonome. L'impératif possède ses propres formes puisque:

- la II personne du singulier des verbes du I groupe n'a pas de "-s" à la différence de l'indicatif;

- deux verbes possèdent à l'impératif des formes spécifiques qui diffèrent de l'indicatif et du subjonctif (*sachez, veuillez*);

- les formes de l'impératif coïncident non seulement avec l'indicatif mais parfois aussi avec le subjonctif.

L'impératif possède trois personnes (*parle! parlons! parlez!*) et deux formes temporelles simple (*rédigez*) et composée (*ayez rédigé votre rapport avant huit jours, et vous serez récompensé*).

La fonction primaire de l'impératif est d'exprimer l'appel à l'action avec différentes nuances: ordre, prière, invitation, conseil, souhait, etc. L'action exprimée par l'impératif se rapporte à l'avenir.

Dans ses fonctions secondaires il peut exprimer la condition ou la concession. Ces valeurs se réalisent dans une proposition complexe: *Fais un pas, et je t'assomme* (= *si tu fais*). *Continuez, vous ne me convaincrez pas* (= *même si vous continuez*).

L'impératif s'adresse directement à l'interlocuteur. Cf. avec le subjonctif: *Qu'il entre*, ou avec l'infinitif: *Prendre ces comprimés pendant trois jours*.

Le subjonctif

Le subjonctif donne lieu à une grande variété de théories et d'opinions. On traite cette forme comme:

- a) une variante positionnelle de l'indicatif (après certains verbes ou conjonctions);
- b) une catégorie grammaticale asémantique (expression de la subordination pure);
- c) une catégorie sémantique non-modale (expression d'une action non actualisée);
- d) une catégorie grammaticale modale (expression de la possibilité).

Quant aux formes du subjonctif, elles coïncident pour les verbes du I groupe avec le présent de l'indicatif (*parle, parles, parlent*) ou avec l'imparfait de l'indicatif (*parlions, parliez*). Certaines formes des verbes du II et du III groupe coïncident également avec l'indicatif (*finissent, viennent*). Pourtant tout le paradigme ne coïncide avec aucun autre.

En outre le subjonctif est accompagné de *que*. 9 verbes possèdent au subjonctif des formes tout à fait spécifiques (*être, avoir, faire, aller, etc.*).

Le subjonctif s'emploie dans les propositions subordonnées complétives, circonstancielles, relatives et dans les propositions indépendantes (à valeur optative). La possibilité d'un choix entre le subjonctif et l'indicatif prouve que le subjonctif n'est pas une variante positionnelle de l'indicatif ou un simple signe de subordination, mais qu'il a sa valeur sémantique propre. Comparons: *Je cherche un homme qui sait l'anglais; qui sache l'anglais. J'ouvre la fenêtre de sorte que je peux voir la forêt; je puisse voir la forêt*.

L'indicatif présente les faits comme réels (= la personne qui sait l'anglais existe). Le subjonctif marque la possibilité.

La même différence est observée dans les subordonnées complétives: *Je sais qu'il viendra. Je doute qu'il vienne demain*.

Cf. encore: *La pensée que tu viendras demain me rassure* (certitude). *La pensée qu'il pût venir gâtait notre plaisir* (supposition).

De cette façon la fonction primaire du subjonctif consiste à exprimer une action relativement peu actualisée, et qui est mise en rapport avec la connaissance, la volonté ou les sentiments du locuteur.

Les fonctions secondaires du subjonctif:

- l'expression de l'appréciation de l'action. Après le mot *le meilleur* le subjonctif s'emploie beaucoup plus souvent (87 %) qu'après *le premier* (17%). Cf.: également:

D'où tenez-vous qu'il a fait cela (= *откуда вы узнали*). *D'où tenez-vous qu'il ait fait cela* (*с чего вы взяли, что*);

- l'expression de l'indétermination de l'action. Le subjonctif s'emploie plus souvent dans les propositions avec les mots *on, quelqu'un, un*;
- l'expression de l'appel à l'action, du souhait, de la concession dans une proposition indépendante: *Qu'il s'en aille. Pourvu que ce froid ne dure pas. Puissent les autres agir de même*;
- l'expression de la condition dans une proposition indépendante ou après *si*: *S'il vous eût vu, il vous eût prévenu*.

Les fonctions asémantiques.

Le subjonctif marque la subordination syntaxique, dans la subordonnée qui précède la principale: *Qu'il l'ait fait de bon coeur, c'est certain*.

Le conditionnel

Le conditionnel réunit deux valeurs différentes: temporelle (futur dans le passé) et modale, d'où les points de vue différents relatifs à sa nature:

- a) il constitue un mode à part;
- b) il se subdivise en deux formes homonymes: modale et temporelle (relevant de l'indicatif);
- c) il fonctionne toujours comme un futur hypothétique faisant partie de l'indicatif;
- d) il forme avec le futur un mode spécifique (le "suppositif").

Une analyse approfondie démontre cependant qu'en dehors de sa valeur de futur dans le passé, le conditionnel garde toujours une valeur d'ordre modal, qui consiste à exprimer une action non certaine, éventuelle qui peut se produire sous certaines conditions: *Si je te demandais de partir avec moi, tu le ferais? Demain, il aurait été trop tard (= si on faisait cela demain)*.

A côté de cette valeur primaire le conditionnel peut avoir **des fonctions secondaires**:

- supposition: *Elle serait malade, pensa-t-il*;
- concession: *D'ailleurs, on le voudrait qu'on ne retrouverait pas le bracelet semblable*.

Le conditionnel peut marquer également:

- une action moins catégorique que celle de l'indicatif: *Tu voudrais t'en aller, Frank?*;
- la politesse: *Voudriez-vous fermer la fenêtre*;
- une action dont on n'est pas sûr: *La catastrophe aurait fait dix morts*;
- une action imaginée: *Vois-tu ma soeur, jouons avec le chat. Ce serait ma petite fille. Je serais une dame*.

La valeur temporelle peut être aussi interprétée comme la fonction secondaire du conditionnel.

En guise de conclusion on peut dire que le système des modes du verbe français comprend quatre sous-catégories: un mode direct (indicatif) et trois modes indirects

(impératif, conditionnel, subjonctif) qui expriment une action moins actualisée que l'indicatif, une action possible ou probable.

Le temps et l'aspect

L'aspect est une catégorie grammaticale verbale qui exprime le caractère du déroulement de l'action (durée, répétition, phases, accomplissement/non-accomplissement, etc.). Les significations aspectuelles sont essentielles au verbe, mais elles ne constituent pas toujours une catégorie grammaticale. Il faut distinguer les moyens de l'expression, des valeurs aspectuelles et l'aspect en tant que catégorie grammaticale.

En français, les nuances aspectuelles peuvent être exprimées par des moyens lexicaux (verbes perfectifs/imperfectifs, préfixes, suffixes: tousoter, sautiller, relire), syntaxiques (périphrases verbales: se mettre à lire), morphologiques (significations des forms verbales). Dans ce dernier cas seulement on pourrait parler de l'aspect comme d'une catégorie verbale. En français, il y a deux oppositions de formes verbales qui peuvent être interprétées comme aspectuelles: temps simples/temps composés, temps linéaire (imparfait)/temps ponctuels (passé composé, passé simple).

On trouve six points de vue sur l'aspect en tant que catégorie grammaticale en grammaire française:

- a) cette catégorie est représentée par l'opposition temps simples/temps composés;
- b) par l'opposition temps linéaire/ponctuels;
- c) par les deux oppositions à la fois;
- d) par les périphrases verbales;
- e) cette catégorie n'existe pas en français;
- f) le temps et l'aspect forment une "surcatégorie" qui se réalise selon le contexte.

L'analyse des formes composées permet de conclure que le composant constant de leur signification est d'ordre temporel et consiste à exprimer l'antériorité de l'action accompagnée souvent par une nuance aspectuelle (accomplissement de l'action) qui, est secondaire. Les temps composés expriment donc la catégorie de la corrélation des temps (voir plus bas).

L'opposition temps ponctuels/linéaire est également d'ordre plutôt temporel qu'aspectuel: ces temps expriment le caractère limité ou illimité du temps de l'action et non l'achèvement/le non-achèvement de l'action elle-même. Et comme les périphrases verbales n'appartiennent pas à la morphologie du verbe on peut conclure que l'aspect, en tant que catégorie verbale morphologique n'existe pas en français ce qui n'empêche pas d'exprimer diverses nuances aspectuelles à l'aide des formes temporelles ou autres.

La catégorie du temps

Cette catégorie traduit toutes sortes de rapports et modalités de l'action d'ordre temporel.

Le système temporel morphologique du verbe français n'est pas facile à établir. Ceci pour des raisons formelles (les constructions "aller + infinitif", "venir + de + infinitif" sont-elles des formes morphologiques ou des périphrases syntaxiques?), sémantiques (faut-il ranger le conditionnel parmi les temps de l'indicatif ou en faire un mode à part?), fonctionnelles (faut-il tenir compte des formes surcomposées dont l'emploi n'est pas régulier?).

L'indicatif compte en français douze formes temporelles qui s'opposent les unes aux autres.

On peut dégager cinq oppositions qui sous-tendent le système temporel français: le temps absolu (présent, passé, futur), le temps relatif (simultanéité, antériorité, postériorité, postériorité par rapport au passé), la limitation de l'action dans le temps, l'actualité de l'action, l'intervalle temporel.

Le temps absolu

Cette catégorie exprime le rapport entre le temps de l'action et le moment de la parole.

Elle connaît trois subdivisions: le présent (qui coïncide avec le moment de la parole), le passé (l'action précède le moment de la parole), le futur (l'action est postérieure au moment de la parole). En français il existe une seule forme du présent, trois formes du futur (futur simple, antérieur et immédiat), et plusieurs formes du passé.

Le présent occupe dans ce système la place centrale. Il possède plusieurs nuances:

- le présent précis: *Qu'est-ce que tu fais là? – Je répare mon poste de radio;*
- le présent qui dure: *Il dort;*
- le présent itératif qui se répète: *Il vient tous les jours à 8 heures.*

Le futur et le passé possèdent les mêmes nuances.

En fonction de neutralisation on utilise la forme du présent: *La terre tourne.* On parle dans ce cas du présent absolu ou omnitemporel qui marque plutôt une propriété de l'objet et non plus une action.

La transposition temporelle peut être provoquée par:

- la situation de communication: *Quand est-ce que je te vois? (= увижу);*
- l'emploi des compléments circonstanciels: *Tu viens souvent? (action itérative).*

Tu viens ce soir? (action future);

- les particularités sémantiques du verbe: *Je mange* (le présent du verbe cursif marque une action au présent). *J'arrive* (le présent du verbe terminatif marque une action future);

- le temps du prédicat dans les propositions voisines: *Donc mon frère et ma belle-soeur étaient ici. Au moment de se mettre à table, ma belle soeur s'aperçoit qu'elle a oublié ses pilules. Je me propose pour aller les chercher.* (après l'imparfait le présent marque des actions passées);

- les conjonctions, le type de phrase: *Si tu bouges, je te jette par la fenêtre* (après *si* le présent marque une action future).

On distingue la transposition temporelle, aspectuelle, et modale.

La transposition temporelle. Le passé simple peut être remplacé par le présent dit présent historique: *En 1455, le 5 juin, Villon se prend de querelle avec un prêtre, Philippe Sermoise, et le tue.*

Une action passée peut également être marquée par le futur dit futur historique: *Cette qualité révolutionnaire du peuple est, sans doute, un des traits originaux du caractère national français: il se manifestera, dans toute son ampleur en 1789; la bourgeoisie pourra mobiliser rapidement les masses pour les lancer à l'assaut de la féodalité.*

Le présent peut marquer une action passée (*Je sors de chez le médecin*) ou future (*Je termine à l'instant*).

La transposition aspectuelle. Le passé composé peut marquer l'achèvement de l'action au futur: *Dans deux heures, j'ai fini mon travail.*

La transposition modale. Le présent peut exprimer dans le plan du futur un ordre, une recommandation: *Tu suis le chemin et à deux cent mètres, tu prends le routin qui te conduit tout droit à l'Ange.* Dans une phrase exprimant une condition le présent peut marquer une menace, une action inévitable: *Si tu pars, je me jette à la mer! Va-t-en ou je t'étrangle.*

L'imparfait de l'indicatif peut marquer la politesse: *Je voulais vous demander un service.* Dans les propositions inachevées introduite par *si* l'imparfait peut exprimer différentes nuances modales (regret, ordre, etc): *Si j'étais plus jeune! Si vous vous taisiez!*

Le futur peut fonctionner comme l'impératif: *Vous viendrez demain à quatre heures.*

Il peut marquer la supposition: *Voilà quelqu'un qui lui ressemble, ce sera son frère aîné.* La supposition s'exprime également par le futur antérieur: *Qu'est-ce qu'il vous a dit? Il aura encore parlé contre moi.*

Le temps relatif

Il comprend trois sous-catégories: simultanéité, antériorité, postériorité. Par rapport au moment de la parole ses nuances s'expriment par les temps absolus.

Dans le plan du passé la simultanéité s'exprime par l'imparfait, la postériorité – par le conditionnel présent et le futur immédiat dans le passé, l'antériorité – par le plus-que-parfait, le passé antérieur, le passé immédiat dans le passé. Dans leurs fonctions secondaires les formes composées exprimant l'antériorité peuvent marquer l'achèvement de l'action: *Maintenant, il croyait qu'avec Joseph Quesnel, il avait fait fortune. Vous*

savez parfaitement que demain vous partirez avec nous pour Milan, et que dans deux jours vous aurez tout oublié.

Les temps relatifs se manifestent surtout dans le phénomène de la corcondance des temps.

La limitation de l'action dans le temps.

Au plan du passé, une action qui n'est pas limitée dans le temps s'exprime par l'imparfait. La limitation de l'action est marquée par les temps ponctuels – le passé simple, le passé composé: *Il travaillait quand je suis entré. Il a travaillé deux heures avant de s'en aller.*

Cette opposition se manifeste de la façon la plus nette quand elle coïncide avec l'opposition sémantique verbes cursifs/verbes terminatifs.

Les fonctions secondaires. L'emploi d'un verbe cursif aux temps ponctuels provoque les nuances suivantes:

Il chantait (action qui n'est pas limitée).

Il chanta (= a commencé à chanter).

Il chanta (une chanson) (= nuance terminative, *сдел*).

Il chanta une heure (= *продел*).

Trois fois de suite, il chanta la même chanson (nuance itérative).

Un verbe terminatif employé à l'imparfait acquiert également une nuance secondaire de l'imparfait pittoresque: En 1804, Bonaparte mettait fin à la première République française.

L'actualité de l'action

Une action actuelle, liée au moment de la parole s'exprime en français par le passé composé. (Au 16 – 17 siècle la règle de 24 heures obligeait à employer le passé composé avec les compléments circonstanciels suivant: *aujourd'hui, maintenant, ce jour-ci, jusqu'ici*, tandis que avec les mots *hier, jadis, la veille, l'autre jour*, etc. on devait employer le passé simple).

Une action qui n'est pas liée avec le moment de la parole s'exprime aujourd'hui par le passé simple.

Cette opposition sémantique primaire est accompagnée de nuances secondaires d'ordre stylistique ou sémantique.

Le passé simple est considéré aujourd'hui comme le temps de la narration suivie, le temps du récit qui marque la succession des événements, des actions.

Dans la littérature il peut être remplacé par le présent historique et non par le passé composé.

L'intervalle temporel.

L'intervalle temporel s'exprime par les oppositions: passé composé/passé immédiat, futur simple/futur immédiat.

Le passé immédiat et le futur immédiat marquent les actions qui sont plus proches du moment de la parole que celles exprimées par le passé composé ou le futur simple.

La nuance évoquée du passé immédiat se réalise surtout avec les verbes perfectifs.

Le futur immédiat possède par rapport au futur simple des nuances modales (une action plus définie, inévitable), aspectuelle (le commencement d'une action), stylistique (langage parlé).

La catégorie de la personne

C'est une catégorie verbale modificatoire qui exprime le rapport entre le sujet de l'action et le participant à l'acte de la parole (le sujet peut coïncider ou non avec l'un des participants). Elle comprend trois sous-catégories (1, 2 et 3 personnes) qui s'opposent entre elles sur deux plans; la personnalité (1 et 2 contre 3) et la subjectivité (1 contre 2).

L'expression de la personne en français est très spécifique. Les désinences personnelles verbales sont irrégulières et déficientes, surtout dans la langue parlée. La personne est exprimée à la fois morphologiquement (à l'aide des désinences verbales) et syntaxiquement (par la liaison avec le sujet qui est obligatoire, à quelques exceptions près).

La structure interne de la personne comprend deux aspects:

- a) l'expression des rapports entre le verbe et le sujet de l'action;
- b) l'expression de l'accord du verbe avec son sujet.

Le premier aspect est absent du verbe français qui ne peut indiquer à lui seul le sujet de l'action, parce qu'il ne peut pas s'employer sans un sujet syntaxique. Les formes personnelles françaises ne traduisent que l'accord du verbe avec son sujet, bien que cela ne se fasse que d'une façon imparfaite, vu l'insuffisance et l'irrégularité des flexions personnelles, surtout dans la forme orale.

La catégorie de voix.

Elle exprime le rapport entre le sujet et l'objet de l'action, la corrélation entre les termes syntaxiques (sujet, objet) et les actants sémantiques qui reflètent le sujet et les objets réels. C'est une catégorie lexico-grammaticale qui connaît des restrictions lexicales seuls les verbes transitifs peuvent s'employer au passif).

Le grand problème théorique de la voix consiste à savoir faire la distinction entre l'expression morphologique et syntaxique des significations diathétiques (= à distinguer une forme morphologique analytique d'une structure purement syntaxique). On relève, en français, sept valeurs sémantiques ayant trait à la voix:

A \emptyset voix moyenne: *Pierre lit beaucoup.*

A > B voix active: *Pierre lit un livre.*

A < B voix passive: *Ce livre est lu par tous.*

A \supset voix réfléchie: *Elle se regarde dans la glace.*

A \leftrightarrow B voix réciproque: *Pierre et Jean se saluent.*

A B voix causative: *Pierre a fait venir Jean.*

ø _ A. voix impersonnelle: *Il est arrivé un train.*

Selon la plupart des linguistes la structure faire (laisser) + infinitif n'est pas une voix morphologique.

Les formations être + participe passé et la forme pronominale (malgré quelques hésitations des linguistes) peuvent être interprétées comme un tout morphologique.

On peut donc conclure que la catégorie de la voix en français comprend trois souscatégories:

voix active (à valeur active ou moyenne), voix passive (à valeur passive), voix pronominale (à valeur réfléchie ou réciproque): *laver – être lavé – se laver.*

Chacune de ces trois formes possède ses fonctions primaires et secondaires.

DEUXIÈME PARTIE

SYNTAXE

Les liaisons syntaxiques. Les groupements des mots

Plan

1. Les fonctions primaires et secondaires des liaisons syntaxiques.
2. Les moyens de l'expression des liaisons syntaxiques.
3. Les trois espèces des liaisons syntaxiques.
4. L'accord morphologique en français.
5. La cohésion des groupes syntaxiques en français.
6. Les différentes espèces des groupements des mots.
7. Les possibilités combinatoires des parties du discours essentielles en français.

La syntaxe (S) est la deuxième partie de la grammaire à côté de la morphologie. La syntaxe s'intéresse aux unités linguistiques plus grandes qu'un seul mot, décrivant les règles de la combinaison des mots et de l'organisation des phrases, ainsi que les règles de l'insertion des phrases dans les formations plus importantes telles que l'unité superphrastique et le texte. L'unité minimale de la syntaxe est le groupement des mots, son unité principale – la proposition. Plusieurs propositions forment une phrase. La proposition à son tour se décompose en termes de proposition: sujet, prédicat, etc.

Les liaisons syntaxiques.

La notion des liaisons syntaxiques est une des notions les plus importantes de la syntaxe. Tout groupement des mots, toute proposition se composent de deux ou de plusieurs éléments entre lesquels il existe certains rapports, certains liens. **La fonction primaire** des liaisons syntaxiques est donc de relier les unités inférieures au sein d'une unité de niveau supérieur: par exemple les mots au sein d'un groupement des mots, ou bien les propositions au sein d'une phrase. **La fonction secondaire** des liaisons syntaxiques est de réunir les unités des niveaux différents:

- un mot et un groupement des mots (*Généralement, il exprimait ses idées par de petites phrases silencieuses et dites d'une voix douce*);
- un mot et une proposition (un groupement des mots et une proposition). (*Bien sûr que l'idée ne te viendrait pas de t'amuser avec Béruchard*);
- un mot outil et un mot plein (*Aucun camarade n'a survolé ce territoire*);
- les éléments de la forme analytique du mot (*Nous n'avons rien reconnu là-bas*).

C'est l'exemple de l'asymétrie linguistique, la structure d'une forme morphologique est pareille à une structure syntaxique: entre avons et reconnu se trouve rien.

Les moyens de l'expression des liaisons syntaxiques en français sont:

- mots-outils (prépositions et conjonctions), mots autonomes désémantisés;
- moyens morphologiques (*robe sportive*);
- moyens positionnels (ordre des mots, cohésion des groupes syntaxiques (*robe sport*));
- intonation.

Sur le plan du contenu, on distingue les rapports non-différenciés, et les rapports différenciés. Ces derniers, à leur tour, se subdivisent en rapports d'homogénéité (*chaises + tables = meubles*) et rapports de dépendance (*table + (de) bois*).

A ces trois types sémantiques correspondent trois formes principales de relations, de liaisons syntaxiques: la juxtaposition, la coordination et la subordination, qui se manifestent aussi bien au niveau des mots qu'au niveau des propositions.

La coordination a pour fonction primaire de relier des éléments homogènes au point de vue sémantique et fonctionnel (*Pierre et Jean; Pierre est venu, mais Jean viendra plus tard*).

La fonction primaire de la subordination est d'exprimer les rapports de dépendance:

Pierre dit qu'il viendra (conjonction);

les rues de Paris (préposition);

les rues parisiennes (moyen morphologique: accord).

La juxtaposition a pour fonction primaire d'exprimer les rapports sémantiquement non-différenciés: *Il ne pleut plus: le ciel s'éclaircit*.

Le moyen principal d'exprimer la subordination en russe, par exemple, est l'accord morphologique. Il faut souligner pourtant qu'en français l'accord n'est pas régulier et varie sensiblement selon les groupes syntaxiques, les parties du discours, le code oral ou écrit. L'accord se fait en genre et en nombre: *elles sont venues, cette belle fleur, les mesures qu'on a prises, en personne*; et finalement dans les phrases complexes on fait la concordance des temps.

Pour illustrer le caractère irrégulier de l'accord morphologique en français citons les exemples suivants: si dans *les intérêts nationaux* l'accord se fait en genre et en nombre, dans l'exemple *les écrivains célèbres* l'accord se fait seulement dans le code écrit. Dans: *je vais, il va* le verbe s'accorde avec le pronom en personne et en nombre, tandis que dans *je parle, il parle* l'accord se fait seulement en nombre.

Dans le code écrit l'accord se fait beaucoup plus souvent et d'une façon plus régulière. Cette différence entre le code oral et le code écrit oblige souvent les speakers de la radio et de la télévision à préciser le genre et le nombre: *Ceci sur la base de solutions politiques (solutions au pluriel)*.

La rection morphologique n'existe pas en français au même titre qu'en russe, mais on applique parfois ce terme au choix des prépositions et des pronoms conjoints: *Je pense à mon ami; le dire; en parler*.

Par contre, les moyens lexicaux de liaison jouent en français un rôle important. Ce sont les différentes espèces de mots-outils: prépositions, conjonctions, articles. Comparer: *parler de son ami, parler à son ami; prendre parti, prendre le parti, prendre son parti*.

A côté de ces mots-outils le français utilise largement comme moyen de liaison les mots désémantisés: *une amitié vieille de dix ans, les sabots pleins de paille, le discours prononcé à l'inauguration de l'exposition*.

En outre la carence (l'insuffisance) des moyens morphologiques est largement compensée par la cohésion des groupes syntaxiques, procédé purement tagmémique et qui constitue un des traits fondamentaux de la syntaxe française.

Cette cohésion se manifeste:

a) dans l'ordre fixe des composants du groupe (le déterminant suit généralement le déterminé): le sujet précède le verbe: *Pierre parle*; le complément d'objet direct suit le verbe: *Pierre lit un livre*; le complément attributif suit le substantif qu'il caractérise: *un livre intéressant*;

b) dans l'inséparabilité des composants (on ne peut facilement intercaler entre eux un tiers terme);

c) dans l'intégrité du groupe (un composant omis est nécessairement remplacé par un substitut pronominal: *Il pleut; Alors, il fallait donc la chasser, la mettre à la porte, pour ne jamais la revoir*) (la se répète devant chaque verbe)).

La cohésion des groupes syntaxiques se trouve à la base de certaines particularités de la syntaxe française, notamment des règles de l'ordre de mots, de l'abondance des pronoms dans le texte, des mises en détachement fréquentes, du caractère spécifique des moyens de la mise en relief.

Les groupements des mots

La notion du groupement des mots donne lieu à des controverses. Les grammairiens français préfèrent le terme de "syntagme" bien qu'il soit traité différemment par divers linguistes.

Le groupement de mots c'est la réunion non prédicative de deux mots autonomes ou de leurs substituts pronominaux. Sous l'aspect syntaxique il représente l'expansion d'un terme de la proposition. Par exemple: *Quatre gendarmes à cheval débouchèrent au galop sur la place*. Dans cette phrase il y a 10 mots, 6 termes de proposition et 4 groupements de mots au caractère non prédicatif: *quatre gendarmes, gendarmes à cheval, débouchèrent au galop, débouchèrent sur la place*.

Les groupes coordonnés sont souvent exclus des groupements des mots. Pourtant, selon la conception de Gak, les groupes coordonnés possèdent des caractéristiques qui permettent de les traiter comme de vrais groupements des mots au même titre que les groupements de mots subordinatifs.

Ces derniers comprennent deux éléments, l'un desquels est régissant et l'autre lui est subordonné.

La formation des groupements de mots subordinatifs dépend des possibilités combinatoires des parties du discours et de la valence des mots en questions. La valence c'est la capacité du mot de se combiner avec d'autres mots.

Pour les quatre parties du discours essentielles en français il existe théoriquement 16 combinaisons possibles (l'une desquelles ne se réalise pas):

1) **N + N**. Le plus souvent les deux noms sont unis par une préposition (*la maison du père, une bague en or*). De nos jours de plus en plus nombreux sont les groupements de ce type sans préposition: *table acajou, coiffage mémoire 8 semaines*;

2) **N + V**. A côté des groupements prédicatifs (*Pierre lit*), il existe des groupements non-prédicatifs avec l'infinif (*la joie de vivre*), un participe (*un homme lisant son journal*). Assez rarement on rencontre les formations prépositionnelles: *une heure de perdue*;

3) **N + A**. *La république française; un moment de libre (rare)*;

4) **N + Adv**. *Les gens d'ici*. Ou sans préposition (adjectivation des adverbes): *le temps jadis, un homme debout*;

5) **V + N** avec ou sans préposition: *écrire une lettre, jouer du piano*;

6) **V + V**: *vouloir partir, essayer de comprendre, manger en lisant, jouer serré (rare)*;

7) **V + A**: *devenir heureux, dormir tranquille, accuser à faux, peindre en vert*;

8) **V + Adv**: *marcher vite, venir de loin (rare)*;

9) **A + N**: généralement, avec une préposition: *rouge de honte; large d'épaules; bleu pétrole (plus rare, nuance de couleur)*;

10) **A + V**: seulement avec un infinitif et une préposition: *incapable de comprendre, prêt à partir*;

11) **A + A**: a) *bleu clair* (nuance de couleur); b) *fraîches écloses* (phraséologisme + archaïque);

12) **A + Adv**: *très grand, toujours gai*;

13) **Adv + N**: avec une préposition: *peu de temps, loin de la maison*;

14) **Adv + V**: phraséologismes: *loin de faire quelque chose*;

15) **Adv + A**: ne se réalise pas;

16) **Adv + Adv**: *trop tôt, loin d'ici* (Assez rare).

Les groupements des mots peuvent être classés d'après:

- le nombre de composants: à deux éléments (*lire un livre*); à plusieurs éléments (*lire un livre français*);

- l'appartenance des éléments du groupe à telle ou telle partie du discours: groupe nominal (*une maison neuve*), groupe verbal (*écrire correctement*), groupe adjectival (*difficile à comprendre*), groupe adverbial (*très bien*), groupe pronominal (*chacun de nous*). Parfois on évoque les deux éléments du groupe: groupe verbonominal, etc.;

- le caractère des rapports entre les composants: groupements coordinatifs, subordinatifs;

- la fonction syntaxique de tout le groupement dans la phrase. On distingue dans ce cas le groupe du sujet, le groupe du prédicat, le groupe-complément d'objet etc.

Dans leur fonction primaire les groupements de mots sont caractérisés par un certain parallélisme sémantico-grammatical: le terme subordonné précise et limite la notion exprimée par le terme régissant (Cf.: *lire* et *lire un livre*, *marcher* et *marcher vite*, *un arbre* et *un arbre haut*).

Les écarts de ce parallélisme font naître trois types sémantiques secondaires des groupements de mots:

1) groupements intersémiotiques où le terme régissant détermine sémantiquement le terme régi (*une drôle de guerre, il continue à lire (= il lit toujours)*) etc.;

2) groupements analytiques où un des termes est désémantisé (*Avoir la possibilité (= pouvoir); donner la permission (= permettre), le sentiment de fierté (= la fierté), plein de fatigue (= fatigué)*);

3) groupements phraséologiques où les deux termes constituent un tout nonanalysable: *prendre la mouche (Prendre la mouche : s'emporter, se mettre en colère)* (Cf.: *prendre un livre*), *un arbre généalogique* (cf.: *un arbre fruitier*).

La proposition

Plan

1. La proposition comme l'unité principale de la syntaxe. Le modèle de la proposition et l'énoncé.
2. Les trois niveaux de l'analyse d'une proposition.
3. La notion de la prédication.
4. Le classement des propositions d'après leur forme et leur sens.
5. Le modus et le dictum.
6. Les termes de la proposition. Leurs rapports avec les éléments de la situation et les parties du discours.
7. La structure formelle des termes de la proposition.
8. Le sujet.
9. Le prédicat.
10. Les termes secondaires de la proposition.

Si le groupement de mots est l'unité minimale de la syntaxe, **la proposition** représente l'unité principale syntaxique. A la différence du groupement de mots la proposition réunit deux fonctions: la fonction nominative (elle sert à désigner un fragment de la situation) et la fonction communicative (elle sert à transmettre un message). (La première de ces fonctions est propre aussi au groupement de mots ; la deuxième – non).

En parlant d'une proposition il faut distinguer le modèle (= le schema structural) et l'énoncé (proposition mise en situation du discours). Un des modèles typiques de la proposition est le schéma suivant: **S – V – O**. D'après ce modèle se construisent toutes les propositions où le sujet agit sur un objet: *Pierre lit "Notre Dame de Paris"*; *Le chat a attrapé la souris*.

L'énoncé c'est une proposition concrète qui décrit une situation bien définie à l'aide des lexèmes correspondants, de ses particularités grammaticales et de son intonation.

La proposition se laisse analyser sur trois niveaux: sémantique, logico-communicatif, syntaxique. Le niveau sémantique reflète la situation concernée: le sujet sémantique désigne l'agent réel, le prédicat – son action ou son état, les actants sémantiques se réfèrent à des objets impliqués dans l'action.

Le sujet sémantique désigne l'agent réel celui qui, dans la situation décrite, accomplit réellement une action, indépendamment de la forme linguistique. Ainsi l'agent réel peut s'exprimer par le sujet syntaxique (*les ouvriers construisent une maison, Jean est arrivé*), par le complément d'agent (*la maison est construite par les ouvriers*), par le complément du nom (*l'arrivé de Jean*) etc .

Le niveau logico-communicatif de la proposition reflète sa charge informationnelle: le sujet logique exprime **le thème** de l'énoncé (= l'information déjà connue); le prédicat logique marque **le rhème** (= la nouvelle information). Ce niveau s'appelle autrement **division actuelle** de la proposition et s'exprime par des moyens différents: l'ordre des mots, intonation, moyens lexicaux etc.

Le niveau syntaxique reflète l'organisation formelle de la proposition: le sujet et le prédicat syntaxiques possèdent des indices formels d'ordre morphologique et syntaxique. Le sujet s'emploie sans préposition et précède le verbe transitif (*Pierre voit Jean*); le prédicat c'est le verbe à la forme conjuguée, finie.

Dans la phrase-noyau (*Pierre parle*) les trois niveaux évoqués se superposent exactement, les trois types de sujet et de prédicat coïncident. *Pierre* – c'est le sujet réel, logique et formel; *parle* – le prédicat réel, logique, formel. Mais ce parallélisme est souvent brisé et on observe des écarts multiples qui rendent difficile l'analyse de la proposition: *Il est arrivé un wagon*; *il* – sujet formel, syntaxique; *il est arrivé* = sujet logique, thème, *wagon* – sujet sémantique, réel.

Outre les trois niveaux décrits plus haut on distingue dans la proposition, son aspect affectif – expressif et son aspect discursif – communicatif. Le premier reflète le côté subjectif de l'énonciation, l'attitude du locuteur. Le second – l'organisation de l'acte de parole (son début, sa fin, sa suite logique etc.).

La base de toute proposition est **la prédication**. En général, la prédication est formée par un couple de termes: sujet et prédicat. Elle reflète le rapport entre la proposition et la situation et se traduit par trois catégories: le temps, le mode et la personne qui s'expriment par la forme finie du verbe-prédicat et par l'intonation. A côté de la prédication essentielle, formée en français par une structure à deux termes: sujet – prédicat, on en trouve également des formes spécifiques: la polyprédication (= phrase complexe: *J'aime mieux cela, mais ne me parlez plus de votre fils*), la semi prédication (tours participe, infinitif): *Il lui parle, penché sur son oreille* > *il lui parle, il est penché sur son oreille*); la prédication réduite ou latente (*la brutalité de ses réponses épouvantait les courtiers en laine* = *Elle répondait; elle était brutale; cela épouvantait les courtiers*).

Le classement des propositions

Les propositions sont classées d'après leur formes ou leur contenu. Sur le plan formel c'est la proposition simple à deux termes qui constituent le type central, nucléaire de proposition.

Sur le plan sémantique on distingue:

- d'après le but de l'énoncé (les propositions énonciatives, interrogatives, impératives), (+ optative);
- d'après leur correspondance à la réalité (les propositions affirmatives (assertives) et négatives);
- d'après leur affectivité (les propositions exclamatives et neutres).

En combinant ces caractéristiques on obtient 12 types sémantiques des propositions dont le type nucléaire est représenté par la proposition énonciative, affirmative et neutre.

Les éléments stables et variables d'une proposition

Commençons par un exemple: *Pierre est venu. Pierre est-il venu? Pierre n'est pas venu. Pierre, viens! Pierre viendra. Je veux que Pierre vienne. Pierre viendra, peut-être. Je ne crois pas que Pierre vienne.*

Dans tous ces exemples il s'agit d'une même action. Toutes les propositions contiennent les mots *Pierre* et *venir* qui sont les éléments constants, stables. Ces éléments portent le nom de **dictum**. D'autre part, les exemples cités contiennent des éléments variables, qui reflètent le temps de l'action, sa réalité (assertion, question, négation, supposition), l'attitude du sujet parlant. Ces éléments variables s'appellent **modus**. Exemple analogue: *je chante, je chantai, nous chantons; tu chantes, tu chantas, nous chantâmes* (*chant* – l'élément stable, les morphemes apportent des variations).

Le dictum reflète l'aspect nominatif de la proposition, le fait dont il s'agit; le modus constitue l'ensemble des catégories propositionnelles reflétant différents aspects de la situation du discours. On peut relever huit catégories propositionnelles syntaxiques: la personne, le temps et l'aspect, la modalité, l'assertion, l'intention communicative, la structure communicative, l'affectivité, le niveau stylistique du discours.

Les termes de proposition

La théorie générale des termes de proposition ne cesse de s'attirer des critiques, et pourtant aucune description syntaxique ne peut se passer de termes tels que sujet, prédicat, compléments, etc. La vitalité de cette théorie tient à son caractère mentaliste; ses difficultés découlent de la double asymétrie des faits syntaxiques: un élément extralinguistique peut être dénoté à l'aide de termes de propositions différents, cependant qu'un terme de proposition peut s'exprimer par des mots appartenant à des parties du discours différentes.

De cette façon on a à analyser trois types de rapports: élément de la situation – terme de proposition – partie du discours.

1) Élément de la situation – terme de proposition. Un même terme de proposition peut désigner les éléments différents de la situation: *Le garçon grelotte de froid*. Le sujet *le garçon* renvoie au porteur de l'action.

Le froid fait grelotter le garçon. Le sujet cette fois *le froid* marque la cause.

D'autre part, un même élément de la situation peut s'exprimer par des termes de proposition différents. Dans le même exemple le porteur de l'action est exprimé tantôt par le sujet, tantôt par le complément d'objet direct.

2) Examinons maintenant le rapport: terme de proposition – partie du discours. Une même partie du discours peut servir à exprimer les termes de propositions différents.

Dans l'exemple ci-dessus le nom assume le rôle du sujet, du complément d'objet direct, du complément circonstanciel de cause. D'autre part, un même terme de proposition peut s'exprimer par des mots appartenant à des parties du discours différentes. Cf.: *un homme courageux* (adjectif); *un homme de courage* (nom).

Les linguistes s'appliquent à préciser les critères sémantiques, morphologiques et syntaxiques de la délimitation et de l'identification des termes de proposition.

Sur le plan de structure, on distingue les termes simples, analytiques, combinés et complexes.

1. **Le terme simple** s'exprime par un mot plein: *Pierre marchait*. C'est le moyen essentiel de son expression. Les autres moyens sont secondaires:

- une forme morphologique analytique: *Pierre est venu*;
- un pronom conjoint: *Pierre voit Paul > Il le voit*.

2. **Le terme analytique** s'exprime :

- par un mot plein accompagné d'un mot-outil: *Le garçon va à l'école; Pierre est étudiant; Il avance avec précaution*;
- par une combinaison de deux mots pleins l'un desquels s'est désémantisé: *Marie est pleine de bonté; Il eut un cri; Pierre veut partir*;
- par un phraséologisme: *Il a pris la fuite; Il mange des pommes de terre*.

Les phraséologismes sont traités souvent comme des termes de propositions simples.

3. **Le terme combiné**: *Il revient heureux*. Cf.: *Il est heureux*.

Le terme combiné occupe une position intermédiaire entre le terme analytique et la combinaison de deux termes simples. Revient et heureux sont deux mots pleins, autonomes mais en vertu d'une construction particulière forment un seul terme de proposition et pas deux termes indépendants.

Pour illustrer la spécificité des termes combinés comparons les exemples suivants:

- 1) *Il a cassé un verre de cristal*.
- 2) *Il a bu un verre d'eau*.

Dans le 1) *un verre* – c'est le complément du verbe; *de cristal* – complément attributif de verre.

Dans le 2) le mot *verre* ne peut pas être traité comme complément du verbe.

(Cf.: *Il a bu un verre*). Dans ce cas tout le complexe *un verre d'eau* doit être traité comme complément du verbe .

4. Certains types analytiques des termes de proposition ont reçu le nom de **termes complexes** ou **composés**. Par exemple le prédicat verbal composé: *Il veut partir*.

Dans: *comprendre cette explication n'est pas difficile* le sujet s'exprime par *comprendre cette explication*. C'est le terme complexe puisque le sujet comme terme peut être accompagné d'un complément attributif (épithète) et pas d'un complément d'objet direct. Donc *comprendre cette explication* ne s'analyse pas et doit être considéré comme un seul terme – terme complexe. Encore un exemple: *J'entends chanter un oiseau*.

Sur le plan sémantique et fonctionnel, on distingue les termes essentiels et les termes secondaires. Les termes essentiels sont le sujet et le prédicat. Tantôt ils sont considérés comme égaux, tantôt c'est le sujet qui est traité comme terme dominant; le prédicat dépend du sujet et s'accorde avec lui. Enfin selon la III conception c'est le

verbe qui est le terme dominant tandis que tous les autres termes y compris le sujet lui sont subordonnés. C'est la conception verbo-centrique. Elle appartient à L. Tesnière.

Les termes de proposition et les parties du discours

Entre les termes de proposition et les parties du discours il existe une corrélation fondamentale. Les PD sont les classes de mots morphologiques; les termes de proposition sont les classes de mots fonctionnelles.

Chaque terme de proposition s'exprime de préférence par telle ou telle PD et au contraire chaque partie du discours est appelée à remplir telle ou telle autre fonction.

Ainsi le sujet s'exprime en premier lieu par un substantif (ou un pronom), le prédicat – par un verbe fini, l'épithète – par un adjectif, le complément circonstanciel – par un adverbe. Et au contraire: le nom assume avant tout la fonction du sujet, ou du complément d'objet, le verbe – celle du prédicat etc.

Pourtant les mots appartenant à une même PD peuvent remplir les fonctions différentes selon qu'ils constituent le noyau ou la périphérie.

Ainsi le verbe assume la fonction du prédicat seulement s'il est employé à la forme finie. Les formes périphériques du verbe (infinitif, gérondif, participe) servent à remplir les fonctions secondaires (sujet: *Vouloir c'est pouvoir*), complément d'objet, complément attributif (*machine à laver*), complément circonstanciel.

Dans la classe des adjectifs on distingue les adjectifs qualificatifs et les adjectifs de relation. Ces derniers ne s'emploient presque pas en fonction d'attribut: **Cette boîte est métallique* > *cette boîte est en métal* (=c'est une boîte métallique).

Pourtant les besoins, de la communication exigent souvent d'employer le même mot dans les fonctions différentes. Les fonctions primaires s'opposent dans ce cas aux fonctions secondaires qui deviennent possibles grâce à la transposition fonctionnelle. Par exemple: *Il écoute attentivement* = *Il écoute avec attention* = *Il écoute d'une oreille attentive*.

Dans notre exemple il s'agit de l'adverbialisation des autres PD (du nom, de l'adjectif). Dans d'autres cas on distingue la nominalisation, la verbalisation, l'adjectivation, la pronominalisation. Le mot peut quitter définitivement sa partie du discours: *courage* > *courageux*, ou bien remplir occasionnellement les fonctions d'une autre partie du discours (conversion).

Le sujet

Le sujet grammatical se reconnaît à certains indices morphologiques ou syntaxiques:

1) cette fonction est assumée par un N sans préposition (*Pierre est malade*) ou par les pronoms conjoints-sujets (*je , tu ...*);

2) le sujet précède le verbe transitif (sauf dans les constructions interrogative et exclamative) (*Pierre voit Paul*);

3) le sujet peut être remplacé par les pronoms conjoints sujet (*je, tu, il, ce*), par le pronom relatif *qui*, par les pronoms interrogatifs *qui, qui est-ce qui, qu'est-ce qui*.

Les moyens primaires d'exprimer le sujet sont: le nom et le pronom conjoint sujet. Les moyens secondaires sont: l'infinitif (*vouloir c'est pouvoir*), n'importe quelle autre PD substantivé (*ses "mais" m'agacent*), les constructions analytiques du type le fait que (*le fait que Pierre est arrivé hier soir m'a étonné; le caractère abstrait de l'exposé le rend peu compréhensible*), la proposition subordonnée.

La fonction structurale du sujet consiste à assurer à la proposition une structure à deux termes qui représente un des traits caractéristiques de la syntaxe française.

Même si le sujet sémantique n'existe pas, il est exprimé formellement dans la proposition française: *Il pleut (Qui pleut?); On sonne*. Le sujet ne s'emploie pas pour des raisons grammaticales (*viens!*), ou stylistiques.

La fonction sémantique primaire du sujet est de désigner le sujet réel de l'action exprimée par le verbe (*Le garçon court vite, ce fromage est bon*). Dans ses fonctions secondaires, très fréquentes en français, le sujet désigne d'autres éléments de la situation:

- objet réel (*L'antilope a été tuée par le lion*);
- destinataire (*Cet écrivain s'est vu décerner le prix Goncourt = on a décerné le prix à cet écrivain*);
- instrument, temps, lieu, cause, action elle-même: *L'arrivée de la délégation, a eu lieu à 15 heures (elle est arrivée); Ce couteau coupe bien la viande (avec ce couteau on coupe bien la viande)*, etc.

Le prédicat

Le prédicat grammatical est exprimé surtout par un verbe à la forme finie. Il remplit trois fonctions dans la proposition: **sémantique** (il caractérise le sujet), **prédicative** (il exprime les catégories de la prédication (catégorie communicative du temps, du mode, de la personne); **structurale** (il constitue le noyau de la proposition en reliant entre eux ses termes).

Sur le plan sémantique on distingue:

1) **le prédicat – procès** qui s'exprime par le verbe et se subdivise en fonction des particularités sémantiques du verbe en:

- prédicat existentiel qui marque l'existence, la présence de qch (*cela existe*);
- prédicat statal qui marque l'état (*Pierre dort*);
- prédicat local qui marque les rapports locaux (*le livre est sur la table*);
- prédicat de relation qui marque l'attitude du sujet envers l'objet (*Pierre a un frère*);
- prédicat actionnel qui marque une action qui passe du sujet à l'objet (*Pierre écrit une lettre*);

2) **le prédicat qualificatif** qui se subdivise en:

- prédicat d'identification (*Paris est la capitale de la France*);
- prédicat de classification qui range le sujet dans telle ou telle catégorie (*Pierre est étudiant*);

- prédicat de caractérisation (*Pierre est intelligent*);

3) le prédicat combiné exprimant à la fois le procès et la caractérisation du sujet qui s'exprime par un verbe plein accompagné d'un adjectif ou d'un substantif: *Il est parti furieux* (= *il était furieux quand il partait*).

Au point de vue de la structure, on distingue les prédicats verbaux simples et les prédicats analytiques de différents types.

Le prédicat verbal simple se compose d'un seul verbe à la forme personnelle, à la forme finie: *Pierre marche*.

Les moyens secondaires de l'expression du prédicat sont:

- l'infinitif: *Et lui, de courir*;

- le participe comme résultat de l'omission du verbe copule: *Finies, les vacances!*

Le prédicat analytique.

Parmi les nombreuses espèces du prédicat analytique signalons:

- le prédicat verbal composé (**V + Inf.**). L'infinitif dans ce cas est porteur de la valeur sémantique tandis que le verbe finie marque les catégories du temps: *être en train de faire qch., commencer, finir par faire qch.*; de l'aspect: *se mettre à faire, continuer à faire, achever de faire*; de la modalité: *devoir, pouvoir, vouloir, savoir*; de la voix: *faire faire, laisser faire*;

- le prédicat verbo-nominal analytique qui se subdivise en trois espèces suivantes:

V + N: *Pierre a peur*;

V + pr. + N: *L'usine est entrée en service*;

Vc + N: *Il est étudiant*;

- prédicat verbo – adjectival:

Vc + A: *Marie est malade*.

V + A: *Il est revenu blessé*;

- le prédicat verbo-adverbial: *Il est debout*.

Les termes secondaires de la proposition

Le complément d'objet direct. C'est le plus important parmi les termes secondaires, certains linguistes le traitent comme le III terme essentiel ce qui souligne l'importance et la fréquence en français des verbes transitifs et de la construction direct. Le complément direct doit être opposé au complément circonstanciel de temps (*Il travaille la nuit*) ou au complément circonstanciel de mesure (*La valise pèse 20 kilos*).

A la différence du sujet le complément d'objet direct:

- se place après le verbe (*Pierre bat Paul*);

- en cas de son déplacement le complément d'objet direct doit être remplacé par un pronom. Cf.: *Il travaille la nuit > La nuit il travaille*. Mais: *Il travaille le fer > *Le fer il travaille* (*Le fer il le travaille*);

- la III marque du complément d'objet direct est l'absence de préposition sauf la préposition de à la forme négative (*Je n'est pas de stylo*);

- le complément d'objet direct peut être remplacé par les pronoms *le, la, les, cela* (Cf. *Je vous prie de venir > Je vous en prie*. Mais: *Je vous promets de venir > Je vous le promets*), par le pronom interrogatif *que*, par le pronom relatif *que* (Cf. : *Je fait mes devoirs > Je les faits*. Mais: *Le livre coûte deux roubles > * le livre les coûte*).

En outre comme marque du complément d'objet direct on peut examiner la possibilité de la transformation passive. A côté de sa fonction sémantique le complément d'objet direct remplit encore la fonction structurale: il est nécessaire pour combler la valence du verbe. En absence du complément d'objet direct exprimé par un mot plein, il doit être remplacé par un pronom: *As-tu lu ce livre? – Oui, je l'ai lu*.

Parfois l'absence du complément d'objet direct s'explique par des raisons sémantiques ou stylistiques.

Le moyen primaire d'exprimer un complément d'objet direct est le nom concret: on construit une maison, il aime sa soeur. Dans tous ces cas le nom marque un objet sur lequel passe l'action du verbe.

Dans ces fonctions secondaires le complément d'objet direct peut marquer le sujet sémantique (*il est arrivé un train*), le lieu de l'action (*il quitte sa chambre*), le moyen ou la matière (*on utilisa de la cire pour préparer ce produit*), le destinataire de l'action (*La centrale fournit la ville en énergie électrique = elle fournit l'énergie électrique à la ville*), l'action elle-même (*Il a fait une promenade = il s'est promené*).

La situation change si le prédicat est un verbe du modus. Ces verbes marquent un souhait, une supposition, la phase d'une action, un raisonnement. Le complément d'objet direct dans ce cas s'exprime par un infinitif, une subordonnée ou un nom d'action: *Le médecin lui a ordonné du repos (= de se reposer)*. *J'admets que je me suis trompé (= de m'être trompé)*. *Il a commencé la lecture du livre (= à lire)*.

Le complément d'objet indirect.

La fonction primaire du complément d'objet indirect est de désigner le destinataire: *Je donne ce livre à mon frère*. Le verbe dans ce cas est trivalent, le nom marque un être animé et s'emploie avec une préposition.

Dans ses fonctions secondaires le complément d'objet indirect ne désigne plus le destinataire mais n'importe quel autre actant concerné par l'action: *La vie du couvent lui pesait*. Dans ce cas le complément d'objet direct manque, tandis que le complément d'objet indirect peut s'exprimer aussi par un nom de chose. Parfois le complément d'objet indirect et le complément d'objet direct peuvent être synonymes: *parlez de sa vie et raconter sa vie*.

La deuxième fonction secondaire du complément d'objet indirect consiste à marquer l'appartenance: *Une barbe lui mangeait les joues*. *Le beurre lui coulait sur le menton*.

Le complément d'agent.

On distingue trois espèces de ce terme:

- le complément d'agent qui marque le sujet sémantique dans la construction passive: *La viande a été mangée par le chat, Jean était accompagné de sa femme*. Le complément d'agent s'exprime dans ce cas par un nom de personne et s'emploie avec la préposition *par* ou *de*;

- complément d'instrument qui s'exprime par un nom de chose accompagné des prépositions *de, avec, à, sans, à l'aide de*: *Il a orné la table d'un bouquet. Il écrit avec un stylo. Il écrit à l'encre. Il écrit sans encre*;

- complément de moyen qui s'exprime par un nom abstrait introduit par les prépositions *de, par, avec, etc.*: *Il vit de son travail. Il a acheté une voiture avec cet argent. Il a soigné sa maladie par la diète*.

Le complément circonstantiel.

Le complément circonstantiel a beaucoup de commun avec le complément attributif (l'épithète). Si le dernier sert à caractériser une substance, le complément circonstantiel sert à caractériser une action: *une marche rapide, marcher rapidement*. Parfois même ces deux termes ont une même forme et se distinguent par leur distribution (*regarder en dessus – un regard en dessus*).

Les compléments circonstantiels étant hétérogènes, il en existe plusieurs classifications. Selon la classification de Gak les compléments circonstantiels se subdivisent en 3 groupes:

1) les compléments circonstantiels qui expriment les caractéristiques qualitatives internes de l'action: position du sujet (*debout*); son extérieur et son état physique, ses rapports avec d'autres sujets (*ensemble*), son état psychologique (*tristement*), son attitude subjective à l'égard de l'action (*volontiers*), le déroulement de l'action dans le temps (*vite*), etc. Cette espèce du complément circonstantiel s'exprime essentiellement par un adjectif qualificatif. Comme moyen secondaire on emploie dans cette fonction d'autres PD:

- un nom prépositionnel (*avec énergie*);
- un gérondif (*les chevaux trottaient en agitant leurs queues*);
- un adjectif (*parler français, travailler dur*);
- un infinitif (*ils avançaient sans se presser*);
- la forme finie du verbe (*ne cesser de bavarder = bavarder sans cesse*);
- un nom désémantisé dans la construction: *de (à) + N + A: Ils se sont multipliés d'une façon si prodigieuse (= si prodigieusement)*.

Une espèce particulière de ce complément circonstantiel est représentée par un attribut circonstantiel qui sert à caractériser le sujet (plus rarement le complément d'objet direct) au moment de l'action. Ce complément s'exprime par:

- un adjectif ou un participe détaché: *Elle le regardait effrayée. Rochas, immobile, attendait à quelques pas*;

- par un nom (en construction absolu): *La mère se tenait devant la cuisinière, les épaules légèrement voûtées et le dos rond*;

2) les compléments circonstanciels qui marquent les caractéristiques externes de l'action. Ce sont les compléments du lieu, du temps, de la comparaison, de la mesure, complément circonstanciel concomittant: *courir comme une flèche, peser deux kilos, reculer de trois pas*. La forme primaire de l'expression de ce type de complément circonstanciel est un nom prépositionnel;

3) les compléments circonstanciels qui expriment les caractéristiques externes de l'action par rapport à d'autres actions. Ce sont les compléments de cause, de conséquence, de condition, de but, de concession, d'opposition, de comparaison.

La principale forme de l'expression de ces valeurs dans la langue est une proposition subordonnée: *Je pleure parce que tu t'en vas; Si j'ai le temps, je t'aiderai*. C'est pourquoi la forme primaire de l'expression des compléments circonstanciels correspondants est l'infinitif, le participe, les tours substantifs qui sont le résultat de la transposition des subordonnées décrites: *Il a eu contravention pour avoir mal garé sa voiture (= parce qu'il a mal garé). La colère l'étouffant, il ne pouvait plus dire un mot (= comme la colère l'étouffait). Il n'a pas obtenu son permis de conduire à cause d'une fausse manoeuvre (= parce qu'il a mal manoeuvré sa voiture).*

L'épithète.

La forme primaire de l'expression de l'épithète en français est un adjectif (*une table ronde*). Le moyen secondaire c'est le nom prépositionnel (*une table de bois*) ou le nom sans préposition (*une montre or*), l'infinitif (*machine à laver*), l'adverbe (*des spectateurs debout*) et d'autres moyens encore y compris les propositions participe et les propositions subordonnées.

La fonction primaire d'une épithète est d'exprimer une caractéristique qualitative ou relative d'une substance. La caractéristique qualificative s'exprime par un adjectif qualificatif (*un grand arbre, un homme malheureux*).

La caractéristique relative s'exprime par un adjectif de relation (*la langue française*), par un nom prépositionnel (*l'arrivée du président*).

Les fonctions secondaires de l'épithète sont:

- la caractéristique qualificative d'une action: *C'est un gros mangeur (= il mange beaucoup). Il est un bon travailleur (= il travaille bien);*

- plus rarement dans des contextes appropriés l'épithète peut marquer la cause, la condition, etc. d'une action: *La bête féroce a affrayé l'enfant (= comme la bête était féroce). Un étudiant paresseux ne réussira jamais (= si un étudiant est paresseux).*

L'apposition.

C'est une espèce de l'épithète exprimée par un substantif. Il existe trois variétés d'apposition:

- sans préposition: *bateau-lavoir;*

- avec une préposition: *la ville de Paris;*

- apposition détachée: *ce dictionnaire, trésor de l'érudition.*

Le complément de phrase.

Un terme peut se rapporter à toute la phrase. On appelle les termes de ce type – complément de phrase. Ils s'expriment par des termes détachés au début de la phrase: *Au moment de partir, personne n'était prêt. Pour cette raison, il n'a pu finir son travail.* On range parfois dans la même catégorie les isolants: *Pour moi, la situation n'est pas dangereuse.*

La structure formelle de la proposition

Plan

1. Les fonctions structurales et sémantiques de l'intonation.
2. Les fonctions structurales et sémantiques de l'ordre des mots en français.
3. L'orientation du procès. La diathèse.

La structure formelle de la proposition comprend les mots avec leurs indices morphologiques et leurs fonctions syntaxiques, la disposition de ces mots (= ordre des mots) et l'intonation.

L'intonation remplit une fonction très importante dans l'organisation de la proposition. Son rôle peut être doublé par d'autres moyens lexicaux ou grammaticaux mais l'intonation reste toujours un phénomène obligatoire. Et quand on dit que la question en français s'exprime par l'ordre des mots ou par l'intonation, ce n'est pas juste. L'interrogation s'exprime ou bien par l'intonation seule (*Il viendra?*) ou par l'inversion + l'intonation (*Viendra-t-il?*).

L'intonation remplit une double fonction: structurale et sémantique. Au point de vue structurale, l'intonation sert à opposer:

- a) le caractère achevé ou inachevé de l'énoncé;
- b) le caractère intégral ou ségmenté de l'énoncé: *qu'elle soit longue; Elle veut cette robe longue: celle-ci, pas une autre.*

Les fonctions sémantiques de l'intonation se manifestent dans sa capacité d'exprimer à elle seule maintes catégories propositionnelles. Elle exprime:

- les différentes espèces communicatives de la proposition (énonciative, interrogative, impérative): *Pierre vient. Pierre vient? Pierre, viens!;*
- les différents types informatifs (monorhème, dirhème, division actuelle);
- l'achèvement / inachèvement sémantique;
- la catégorie de l'affectivité et autres.

L'ordre des mots

Le rôle de l'ordre des mots s'explique par le caractère linéaire du discours. Sur le plan formel, on distingue l'ordre des mots direct et inverse, l'ordre lié et l'ordre disjoint. Les fonctions sémantiques de l'ordre des mots sont les suivantes:

- la fonction iconique qui reflète la suite des événements: *A Vieux-Bac ils passèrent le pont de fer ... et suivirent l'ancienne route romaine;*
- la fonction logique qui reflète la suite des idées (le thème précède généralement le rhème).

Ces deux fonctions sont les fonctions primaires de l'ordre des mots. Ses fonctions sémantiques secondaires sont:

- fonction hiérarchique. La première place doit être réservée au mot qui désigne un objet, un personnage plus important: *C'était un déjeuner tout intime. Avec le général, le capitaine, la baronne, et son fils ...*;

- la fonction emphatique. La première place est occupée dans ce cas par le mot qui est le plus important du point de vue psychologique: *Humaines sont nos erreurs*. Le rhème précède dans ces phrases le thème.

Parmi les fonctions structurales de l'ordre des mots on distingue:

1) la fonction rythmique: le terme plus développé suit le terme moins développé;

2) la fonction distinctive qui se manifeste le plus souvent dans les groupements contenant un adjectif ou un adverbe: *un maigre dîner / un dîner maigre; il l'a naturellement dit / il l'a dit naturellement*;

3) la fonction grammaticale qui permet de définir le rôle des mots dans la proposition (*Pierre appelle Paul*), les liens entre les termes de proposition, de différencier (accompagnée de l'intonation) les types communicatifs des propositions (interrogative, énonciative, impérative): *Il est venu. Est-il venu?*, etc.

En outre, l'ordre des mots précise les rapports entre les différentes parties d'une phrase complexe: *Vienne l'automne, il s'en ira (= quand l'automne viendra)*, constitue la marque formelle de certaines propositions ou constructions: proposition incisive (*dit-il*), proposition optative (*puissiez vous dire vrai!*), etc.

Finalement l'ordre des mots peut assumer la fonction stylistique. En français l'ordre des mots a les particularités suivantes:

- il dépend de la cohésion des groupes syntaxiques. Dans la proposition avec S et V l'ordre des termes est plus libre que dans la proposition **S + V + O** où le verbe doit se trouver au milieu;

- l'ordre des mots est progressif: le déterminant suit le déterminé. *Ce garçon de dix ans lit passionnément un livre d'aventure*;

- la disposition des mots pleins diffère de celle des mots-outils: *Pierre a donné ce livre à Jean. Pierre le lui a donné. Viendra-t-il ? *Viendra Pierre ?*;

- la syntaxe liée diffère de la syntaxe disloquée. Si la syntaxe liée est très rigide (*Marie aime ce film. (SVO) Quel film aime Marie? (OVS)*), la dislocation permet une grande liberté de l'ordre des mots: *Marie elle l'aime ce film. C'est Marie qui aime ce film. Ce film, elle l'aime, Marie. C'est ce film qu'aime Marie. Marie, ce film, mais elle l'aime! Ce film, Marie, elle l'aime. C'est ce film que Marie aime. Elle l'aime, Marie, ce film. Ce qu'elle aime, Marie, c'est ce film. Elle l'aime, ce film, notre Marie.*

L'orientation du procès

Elle consiste à développer la proposition à partir d'un de ses termes. L'orientation du procès permet de disposer les mots selon les besoins de la communication. Les différentes formes de l'orientation du procès s'appellent par le terme de **diathèse**. La

diathèse c'est la modification des fonctions syntaxiques des mots en vue de réaliser une transformation permettant de combiner les mots de la façon voulue.

Soit 4 éléments d'une situation: 1) *Pierre* (qui écrit), 2) *Jean* (le destinataire), 3) *une lettre* (objet de l'action), 4) *écrire* (ou bien *envoyer*) (l'action). Notre situation peut être décrite de la façon suivante: *Pierre a envoyé une lettre à Jean. Jean a reçu une lettre de Pierre. Une lettre de Pierre est arrivée à Jean. Une lettre de Pierre a été reçue par Jean. Une lettre a été envoyée par Pierre à Jean. Et même: L'envoi de la lettre à Jean par Pierre (a eu lieu samedi).*

On distingue **la diathèse directe** qui reflète le parallélisme entre la structure syntaxique et la structure sémantique de la phrase (le sujet sémantique s'exprime par le sujet syntaxique) et d'autre part, **la diathèse indirecte** qui traduit l'écart entre ses deux structures (le mot qui désigne le sujet réel (sémantique) fait fonction d'objet, etc.) On compte cinq procédés permettant de modifier la diathèse.

1. Le procédé morphologique – la voix. (Assez souvent même les termes “voix” et “diathèse” sont traités comme synonymiques, bien que la notion de diathèse soit plus large, plus abstraite que la notion de voix). *Paul aime Marie > Marie est aimée par Paul. Deux amis viennent dîner ce soir > Il vient dîner deux amis ce soir.*

2. Le procédé syntaxique sans changement de voix: *Le soleil a jauni le papier > Le papier a jauni au soleil.* Les trois autres procédés sont de nature lexicale.

3. L'emploi des verbes *faire, laisser, voir* formant un prédicat verbal composé: *Le garçon tremble de froid > Le froid fait trembler le garçon.*

4. L'emploi des mots désémantisés au sein des constructions analytiques; notamment au sein du prédicat nominal **V + N**: *Le Président a visité cette ville > Cette ville a reçu la visite du Président.*

5. L'emploi des verbes supplétifs: *Le film plaît au public > Le public aime ce film.* La diathèse donne la possibilité de réduire, d'augmenter ou d'inverser les valences du verbe. Sous l'aspect sémantique, on distingue:

- la diathèse passive qui sert à mettre en relief le sujet réel: *Les ouvriers construisent la maison > La maison est construite par les ouvriers;*

- la diathèse déagentive, qui permet de supprimer le sujet réel et de mettre en relief le verbe: *Les ouvriers ont construit la maison > la maison est construite;*

- la diathèse causative, de type différent, grâce à laquelle on peut réunir plusieurs propositions en une seule:

a) diathèse causative proprement dite ou diathèse factitive: *Jean est venu à l'institut > Pierre a fait venir Jean à l'institut. Le livre se trouve sur la table > Pierre a mis le livre sur la table. Pierre a laissé Jean lire ce livre (= diathèse permissive);*

b) diathèse perceptive: *Jean traverse la rue > Pierre voit Jean traverser la rue. Marie chante une chanson > Pierre entend Marie chanter une chanson. Il y a des arbres dans la cour > Je vois les arbres dans la cour;*

c) diathèse cognitive: *Pierre est venu > Jean croit que Pierre est venu. Ce travail est difficile > Je trouve ce travail difficile.*

Comme le montrent les exemples, la diathèse sert à: 1) éliminer le sujet; 2) à procéder à la division actuelle de la proposition (mettre en relief le thème ou le rhème); 3) à créer une phrase polyprédicative.

Les catégories propositionnelles

Plan

1. La catégorie syntaxique de la personne.
2. La catégorie communicative du temps et de l'aspect.
3. La catégorie de la modalité.
4. La catégorie de l'assertion.
5. L'intention communicative.
6. La division actuelle de la phrase.
7. La catégorie de l'affectivité.

La proposition possède 8 catégories communicatives (ou syntaxiques) qui sont: la localisation du discours, la personne, le temps et l'aspect, la modalité, l'assertion, l'intention communicative, la charge informative, l'affectivité auxquelles on pourrait ajouter le niveau du discours. Parfois ses catégories sont pareilles aux catégories morphologiques (personne, temps) mais la catégorie syntaxique, communicative représente une notion plus large et s'exprime par des moyens plus diversifiés à la base desquels se trouve la catégorie morphologique correspondante.

La localisation du discours ou la deixis

Tout énoncé se réalise dans une situation définie par des coordonnées spatiotemporelles.

La localisation du discours, ou la deixis, fait référence à cette situation; les éléments qui l'expriment sont les déictiques. Il y a trois types de deixis: la deixis personnelle (*moi – lui*), la deixis temporelle (*maintenant – alors*), la deixis spatiale (*ici – là-bas*).

La personne

Cette catégorie syntaxique, qui fait référence aux participants à l'acte de parole est plus large que la personne morphologique. Ses signifiants sont: la flexion verbale (*parlons!*); les pronoms personnels (*nous parlons – vous parlez; Il m'est difficile d'y croire*); le substantif sujet (*le train arrive*); les déterminatifs possessifs (*qu'il soit parti m'a étonné > Son départ m'a étonné*); le complément du nom (*le président arrivera à 12 heures > l'arrivée du président aura lieu à 12 heures*); le complément d'agent (*ce roman est écrit par Zola*); les adjectifs de relation (*l'arrivée présidentielle*).

Sur le plan sémantique, on distingue les sujets suivants: **concret, collectif, indéfini, généralisé, éliminé** et **l'absence du sujet** (l'impersonnalité).

Le sujet concret. Le sujet le plus concret, le plus défini est celui qui s'exprime par la I personne singulier. Beaucoup moins concrète est la III personne. Cf.: *Je suis venu – Des hommes sont venus.*

Le sujet collectif représente une collection de personnes exprimés par un substantif au singulier; le prédicat se met tantôt au singulier, tantôt au pluriel: *Une foule de gens diront qu'il est coupable. Une multitude d'oiseaux plongeait vers nous.* Dans le langage familier ce type de sujet s'exprime par le pronom *ça* appliqué aux personnes: *un viticulteur, ça ne raisonne pas comme un métallo.*

Le sujet indéfini s'exprime par le pronom *on* qui marque que le sujet n'est pas connu mais qu'il s'agit d'une personne et pas d'une chose: *On sonne (=qn sonne).* Le même pronom *on* dans d'autres contextes sert à exprimer la personne généralisée: *On n'attend pas la paix, on doit la gagner.*

La personne éliminée s'exprime par le pronom *ça*: *Ça pique. Ça commence.* Le dernier degré de l'élimination du sujet est représenté par les propositions impersonnelles: *Il neige. Il fait sombre. L'il impersonnel* ne renvoie à aucun sujet réel.

Le sujet sémantique (réel) ne coïncide pas toujours avec le sujet grammatical. Il peut être exprimé par le sujet syntaxique (= directement): *Tu doit mettre un costume noir,* mais aussi d'une façon indirecte: par un complément: *Il te faut mettre un costume noir;* par un déterminatif possessif: *Il faut mettre ton costume noir;* par l'intonation: *Encore un petit instant (= attendez!).*

Revenant à la personne indéfini il faudrait remarquer qu'à côté des moyens essentiels de son expression (le pronom *on* et ses synonymes *quelqu'un, certains*) il existe quelques moyens secondaires.

1) En russe c'est l'emploi au sens figuré des formes verbales (*звонят*). Ce moyen n'est pas utilisé en français.

2) L'élimination du sujet par:

- la transformation passive: *On a construit une maison > La maison est construite;*

- la construction impersonnelle: *Il se vend (on vend) de vieilles voitures au marché;*

- la construction analytique: *La maison est en construction (on construit);*

- les constructions infinitives avec *faire, laisser, voir*: *Il s'est vu décerner un prix littéraire. Le malfaiteur s'est fait arrêter à la frontière. Je me suis laissé dire que Paul a des chances d'être élu.*

3) La transposition de la forme personnelle du verbe en un infinitif ou en un nom d'action: *Je chante - mon chant - on m'entend chanter. On chante – le chant – j'entends chanter (quelqu'un). On ne fume pas dans cette salle > Ne pas fumer dans cette salle.*

4) La proposition nominative : *Des cris (= on crie)* ou encore la transformation suivante: *On continue à se battre > le combat se poursuit (combat – nom d'action, se poursuit – verbe qui marque la phase). On a fini de travailler > le travail a pris fin.*

La personne généralisée. Comme nous avons constaté plus haut le moyen essentiel de l'expression de la personne généralisée c'est le pronom *on* qui a, cette fois, pour synonymes *tous, tout le monde, chacun, personne.*

Les moyens secondaires:

- les pronoms *vous, tu, nous, je* employés au sens figuré: *Je pense, donc je suis;*

- les mêmes procédés de l'élimination du sujet que nous avons décrit plus haut: *La paix ne s'attend pas, elle se gagne* (= *on n'attend pas la paix, on doit la gagner*). *L'entrée est interdite* (= *Personne ne peut y entrer*). *Ce livre est facile à traduire* (= *tout le monde peut le traduire*);

- les constructions impersonnelles: *Il faut le faire vite* (= *on doit le faire vite*).

Les propositions impersonnelles. Il existe trois espèces structurales des propositions impersonnelles en français:

- avec le prédicat intransitif: *Il pleut*;

- avec le prédicat verbal transitif: *Il arrive un train*;

- avec le prédicat nominal: *Il est difficile de comprendre cela*.

La fonction primaire des propositions impersonnelles est de marquer une action sans sujet réel. Il s'agit des différents phénomènes de la nature: *il pleut, il neige, il fait beau, il fait du vent*, etc.

Dans tous ces cas il y a une certaine contradiction entre le contenu et la forme: bien que le sujet réel, sémantique n'existe pas, il est formellement exprimé par *il*.

La fonction secondaire des propositions impersonnelles est de marquer une action liée avec un sujet déterminé. Dans ce cas les propositions impersonnelles deviennent synonymiques des propositions personnelles avec les mêmes verbes: *Un train est arrivé* > *Il est arrivé un train*. Dans les propositions impersonnelles de ce type on observe une double asymétrie: le sujet s'exprime par *il* qui ne renvoie à aucune substance réelle, tandis que le sujet sémantique s'exprime formellement par le complément d'objet direct.

Les constructions impersonnelles sont possibles seulement avec les verbes intransitifs. Cf.: *L'enfant court* > *Il court un enfant*, mais: *L'enfant lit* > **Il lit un enfant*.

Les propositions impersonnelles servent le plus souvent à introduire le rhème qui s'exprime par le complément d'objet direct: *Il nous reste encore quelques minutes*. Plus rarement, dans les propositions segmentées le complément exprime le thème et le groupe verbal – le rhème: *Des compliments, il en pleuvait ce jour-là*.

Les catégories du temps et de l'aspect

La catégorie syntaxique du temps ne coïncide pas avec la catégorie morphologique verbale correspondante. La catégorie syntaxique du temps est plus large. Elle s'exprime par:

- la forme verbale du prédicat: *il lit, il viendra*;

- le complément circonstanciel du temps: *hier, alors* (adverbe), *dans la nuit* (nom), *après avoir lu* (infinitif), *après lui* (pronom prépositionnel), *quand il se réveilla* (subordonnée temporelle).

Les moyens secondaires sont: les compléments attributifs (épithètes) exprimés par un substantif prépositionnel ou par un adjectif: *les événements de la veille, antérieurs, simultanés, actuels*; les propositions participe ou le gérondif (*une fois parti, en débarquant*); les préfixes (*ex-ministre*).

Quant à son contenu, la catégorie syntaxique du temps comprend trois sous-catégories: *le temps absolu* ou *relatif*, *la simultanéité* ou *la non simultanéité* des actions, *la date de l'action*.

Temps absolu / temps relatif.

Les événements décrits par le sujet parlant peuvent précéder le moment de la parole (antériorité), le suivre (postériorité) ou bien coïncider avec lui (temps absolu). Le centre du temps absolu est le présent. Si le temps de l'action décrite ne coïncide pas avec le moment de la parole on parle des temps relatifs (allocentriques). Le centre du temps relatifs est l'imparfait (Damourette et Pichon, Klum) ou le passé simple (Bennveniste). Le point de repère peut se trouver au futur. Mais l'opposition essentielle est: plan du présent / plan du passé qui s'exprime par l'opposition des formes verbales mais aussi à l'aide de certains adverbes.

Simultanéité / non simultanéité

Cette opposition marque les relations entre les différentes actions d'un même plan temporel. La non simultanéité suppose l'antériorité ou la postériorité d'une action par rapport à une autre action. Cette valeur s'exprime par des formes verbales, par certains adverbes (*un moment après, un peu plus tard, cependant, aussitôt, puis, d'abord*), par des substantifs prépositionnels (*avant le voyage, après le dîner; pendant le repas*).

La simultanéité s'exprime par les temps linéaires: *Il fuyait sous la pluie ... Dès mèches noires passaient sous sa perruque blanche ... Son maquillage lui dégoulinait sur les joues. Sa hotte lui sautait d'une épaule à l'autre.* Cf.: avec le passé simple qui marque la suite des événements, leur succession: *Il se baissa pour ramasser le postiche (= un faux sourcil), tâtonna longuement dans l'ombre, dans la boue, s'acharna, se mit à genoux, s'assit et finalement, ne put se relever.*

Le passé composé ne peut pas marquer la suite des actions c'est pourquoi il n'est pas utilisé dans la narration suivie.

La date de l'action

La date s'exprime le plus souvent par des substantifs: *en été, le soir, en avril, à trois heures.*

La catégorie syntaxique de l'aspect

L'existence d'une catégorie morphologique verbale de l'aspect en français est sujette à discussion, mais l'aspect existe sans aucun doute comme une catégorie syntaxique qui se manifeste dans la proposition entière par des moyens différents.

Cette catégorie s'exprime:

- dans la sémantique des verbes et en premier lieu dans l'opposition des verbes terminatifs et cursifs (*partir/marcher*), résultatifs/non résultatifs (*trouver/chercher*);
- à l'aide des affixes: *s'endormir, toussoter*;

- dans l'opposition des formes verbales: temps simples/temps composés; temps linéaires/temps ponctuels;

- à l'aide des différentes combinaisons du verbe avec un infinitif (*il a cessé de lire*), avec un substantif (*il a fini sa lecture*), avec un gérondif (*le mur va s'écroulant*), avec un complément circonstanciel (*il parle toujours*);

- à l'aide des particules: *ne faire que*;

- à l'aide des noms accompagnés de déterminatifs: *il a fumé une cigarette* (=action ponctuelle): *il fumait des cigarettes* (=action habituelle).

Au point de vue sémantique on peut dégager les valeurs suivantes de la catégorie syntaxique de l'aspect:

- l'opposition entre l'action et l'état qui résulte de cette action: *Pierre a blessé Paul / Paul est blessé*;

- les différentes phases de l'action: début/fin de l'action. Le début peut s'exprimer par les verbes (*commencer à, se mettre à*), par les préfixes (*s'enflammer*), par les temps ponctuels des verbes terminatifs (*il chanta*), par les tours du type: *il y eut un silence*. La fin de l'action est marquée par les verbes: *cesser de, finir de, etc.*;

- les caractéristiques quantitatives de l'action: caractère ponctuel/durée, continuité/discontinuité de l'action, iteration, etc.;

- les caractéristiques qualitatives de l'action: son achèvement/non achèvement, son rythme, sa progression, son intensité, etc.

La catégorie de l'aspect se manifeste dans la proposition entière et s'exprime par toute une série de moyens en même temps. Ainsi dans l'exemple suivant: *Elle vieillissait déjà et daignait de moins en moins ouvrir la bouche* la progression de l'action s'exprime par l'imparfait, par la valeur du verbe *vieillir*, par le complément circonstanciel *de moins en moins*.

La catégorie syntaxique de la modalité

Cette catégorie est plus large que la catégorie verbale du mode. Certains linguistes y font entrer toutes les nuances reflétant une vue problématique ou subjective du fait (question, négation, expression des sentiments, etc). Mais la plupart des auteurs la considèrent d'une façon plus étroite, en désignant par ce terme l'attitude du locuteur (ou de l'agent) envers le fait lui même. Dans cette optique, la modalité englobe trois sous-catégories:

a) le rapport entre l'énoncé et la situation (réalité, possibilité, irréalité);

b) l'attitude du sujet envers l'action qu'il accomplit (*pouvoir, vouloir* ou *devoir*);

c) l'attitude du locuteur (ou d'une autre personne intéressée) envers le fait (certitude, connaissance, acceptation, etc).

Les signifiants de la modalité sont:

- le mode du verbe;

- les particules et les adverbes modaux;

- les verbes modaux;

- les verbes du modus (exprimant l'acte de dire, le sentiment, la connaissance, la volonté qui font partie de la proposition principale régissant une complétive (subordonnée complétive);

- l'intonation.

Les moyens secondaires de l'expression de la modalité sont: l'ordre des mots (*Puissiez-vous dire vrai*), les adjectifs en *-able* (*c'est incroyable = On ne saurait croire cela*), la construction pronominale passive (*Cela ne se dit pas = On ne doit pas dire cela*).

1) Le rapport entre l'énoncé et la réalité.

Ce premier type de modalité appartient au modus et au dictum à la fois. L'action peut être présentée comme réelle (*il vient, il est venu*) ou comme irréalité dépendant de certaines conditions, circonstances (*Il viendrait, s'il avait le temps*).

Le moyen essentiel de l'expression de ce type de modalité est le mode verbal.

2) L'attitude du sujet envers l'action qu'il accomplit.

Ce type de modalité appartient entièrement au dictum et comprend quatre sous-catégories:

- la réalité qui n'a pas de moyen spécial pour s'exprimer;

- la possibilité, la capacité. Le verbe *pouvoir* marque la possibilité d'accomplir une action déterminée par des circonstances extérieures: *Il peut entrer. Il peut dormir*; le verbe *savoir* exprime la capacité intérieure du sujet d'accomplir une action: *Il sait lire* (**il sait dormir*);

- le devoir, l'obligation: *devoir* (*Il doit venir*);

- le désir/l'absence du désir, l'acceptation/le refus (*Il veut venir. Il a accepté de venir*).

Le moyen primaire, comme on a vu, d'exprimer cette espèce de la modalité est le verbe modal. Les moyens secondaires sont: la construction réfléchie passive (*cela ne se fait pas*), la construction infinitive (*le livre est à lire*), le tour adjectival (*ce livre est introuvable*).

3) L'attitude du locuteur (ou d'une autre personne intéressée) envers le fait. La modalité de ce type fait partie du modus. Elle est valable seulement pour les sujets animés. Les moyens essentiels de son expression sont les verbes du modus et les mots modaux. La modalité de cette espèce possède trois sous-catégories et se manifeste dans la proposition principale d'une phrase complexe.

D'après le caractère de l'énoncé on distingue:

a) la modalité déclarative qui s'exprime par les verbes *dire, affirmer, nier, déclarer*: *Je dis que Pierre viendra*. On peut y inclure aussi le verbe *demander*;

b) la modalité performative: l'acte de la parole coïncide avec l'action-même: *J'ordonne que Pierre vienne. Je promets qu'il viendra*. Les verbes performatifs sont: *prier, jurer, demander, nommer*, etc. [L'énonciation de ces verbes constitue simultanément l'action qu'ils expriment].

D'après le caractère de la connaissance de la réalité on distingue:

- a) la vérité (l'assertion) qui s'exprime par les verbes *je sais, je vois, j'entends*, etc.;
- b) la probabilité, la supposition: *je suppose, je doute, je crois, je pense*.

D'après l'attitude du sujet parlant on distingue:

- a) le désir/l'absence du désir: *je veux qu'il vienne. Je vous défends de venir. Venez.*;
- b) le consentement/le non-consentement, liés à l'expression des sentiments du sujet parlant: *Je me réjouis qu'il vienne. Je me déssole qu'il vienne.* [Les moyens secondaires de l'expression de la modalité du modus.

Ces moyens résultent des transformations suivantes:

- 1) L'élimination de la personne: *Je crois qu'il viendra > Il semble qu'il vienne. Je veux que Pierre vienne > Il est désirable que Pierre vienne.*
- 2) La transposition du verbe en un adjectif ou substantif: *Je me réjouis qu'il vienne > Je suis heureux qu'il vienne. On ne doute pas qu'il ne vienne > Il n'y a pas de doute qu'il ne vienne.*
- 3) Les transformations qui concernent aussi le dictum. Le modus et le dictum s'expriment dans ce cas dans une même proposition. La modalité est exprimée par:
 - a) un mot intercalé: *Je crois qu'il est malade > il est malade probablement. Je suis heureux qu'il soit venu > Heureusement, il est venu;*
 - b) le prédicat verbal composé: *Je veux que vous veniez demain > Je veux vous voir venir demain;*
 - c) le sujet, le prédicat nominal: *Je désire que Paul vienne > Mon désir est que Paul vienne > La venue de Paul est désirable;*
 - d) le mode ou le temps verbal du dictum (par ex. par l'impératif): *venez ici (= je veux que vous veniez ici, par le subjonctif: vive la République (= on veut que la République vive), par le conditionnel, le futur: Il serait (sera) malade (= je suppose qu'il est malade);*
 - e) le verbe modal au sein d'un prédicat verbal composé: *Il (peut) doit être malade. Il (peut) doit avoir 40 ans.]*

La catégorie de l'assertion

Cette catégorie a deux sous-catégories: l'affirmation, qui constate la vérité du fait, et la négation, qui consiste à le nier.

La négation est le terme marqué de l'opposition. Ses signifiants sont:

- les particules négatives (*ne...pas*), les adverbes, les pronoms ou les déterminatifs négatifs (*jamais, rien, personne, aucun*);
- les préfixes négatifs: *impossible, anormal, désordre, mécontent, sanstravail*;
- les mots-outils: *sans, non, pas (il est sans parapluie = il n'a pas son parapluie)*;
- les moyens lexicaux: *ignorer (ne pas savoir), manquer (ne pas avoir), loin de (je suis loin de vous croire = je ne vous crois pas)*;
- les mots employés au sens figuré, ironiquement: *c'est du joli = ce n'est pas bien*;
- les constructions syntaxiques employées au sens figuré: *Qui le sait? = Personne ne le sait. Si j'étais jeune = Je ne suis pas jeune*;

- certains phraséologismes: *Allons donc! Tu parles!*

Au point de vue sémantique, la négation peut être 1) généralisée et 2) particulière.

La négation généralisée porte sur tout le fait: *Pierre ne dort pas*. La négation particulière n'affecte qu'un terme de la proposition: *Pierre n'est pas né à Paris*. *Ce n'est pas Pierre qui est venu*.

D'habitude la négation généralisée s'exprime par les particules négatives du prédicat: *ne...pas*. Plus rarement pour des raisons stylistiques on n'emploie qu'une seule des particules: *Je ne sais*. *J'sais pas*.

La négation particulière s'exprime par deux particules quand il s'agit de l'infinitif (*ne pas fumer*) et par une seule particule quand il s'agit d'autres parties du discours: *non participation; des personnes non admises; pas banal; pas longtemps; donne-moi quelque chose à manger, pas de la viande*.

Mais on observe en français des cas fréquents d'asymétrie où les particules négatives du prédicat traduisent une négation particulière: *Tu ne chantes pas une chanson gaie* = *Ты поешь невеселую песню*.

Très souvent les propositions de ce type sont ambiguës: *Je n'ai pas lu ce livre* = *Я не читал этой книги* (общее отрицание). *Я читал не эту книгу* (частное отрицание). *Tous les étudiants ne sont pas venus*.

La négation peut se référer soit au modus, soit au dictum. En général, elle fait partie du rhème: *Je ne sais pas qu'il est parti* (modus, concerne les sentiments, les connaissances). *Je sais qu'il n'est pas parti* (dictum, concerne le fait).

L'intention communicative

Cette catégorie montre le but de la communication et comprend des propositions de quatre sous-catégories: les propositions déclaratives, interrogatives, impératives et optatives.

1) Les propositions déclaratives constituent le terme non-marqué et servent à transmettre une certaine information.

Les fonctions secondaires des propositions déclaratives sont nombreuses:

- elles peuvent être synonymes des propositions impératives:

Je te prie (permet, ordonne) de sortir (= sors!).

Je te défends de sortir (= ne sors pas!).

J'attends vos excuses (= excusez-vous!).

Vous devez vous excuser (= excusez-vous!).

Il faut que vous veniez.

Vous viendrez me voir demain.

Il n'est pas tard, si nous partions (= partons!).

On ne se conduit pas comme ça.

Ça ne se fait pas;

- contenant les verbes du type demander, expliquer elles ont la valeur des propositions interrogatives;

- contenant les verbes du type souhaiter elles deviennent synonymes des propositions optatives: Je souhaite que vous arriviez à vos fins. *Je veux qu'il vienne.*

2) Les propositions interrogatives.

Le moyen essentiel d'exprimer l'interrogation est l'intonation qui peut à elle seule traduire une question: *Tu viens?*

Le deuxième moyen c'est l'ordre des mots: les différentes espèces de l'inversion: *Quand viendra-t-il?* (inversion simple). *Quand ton frère viendra-t-il?* (inversion complexe). *Quand viendra ton frère?*

Finalement l'interrogation peut s'exprimer par différents moyens lexicaux: pronoms interrogatifs (*qui, que, quoi, lequel*), adverbes interrogatifs (*quand, où, comment, combien, pourquoi*), le déterminatif interrogatif *quel*, particules interrogatives *qui* à la différence des moyens précédents ne constituent pas un terme de proposition.

Les particules peuvent s'employer au début de la proposition (*est-ce que*), au milieu (*ti* populaire: *C'est-y pas fini?*) et à la fin (*n'est-ce pas*).

Le langage familier possède beaucoup de synonymes de n'est-ce pas: *non?*, *oui?*, *quoi?*, *pas vrai?*, *hein?*, *je pense, je suppose, il me semble* etc.: *Tu vas au cinéma, je suppose? Il est venu, n'est-ce pas? Cela te changera les idées, non?*

Le français possède beaucoup de variantes stylistiques des propositions interrogatives (*Où tu vas? Tu vas où? Où est-que tu vas? Où que tu vas? Où vas-tu?*, etc.)

Selon la conception de Ch. Bally il existe quatre espèces des propositions interrogatives:

1) La question dictale partielle qui porte sur un élément du fait, le reste étant connu: *Qui vient de sortir? – C'est Pierre qui est sorti. Pierre* est le rhème.

2) La question dictale totale qui porte sur tout le fait: *Qu'est-il arrivé? – La voiture a écrasé un piéton.* La réponse entière constitue le rhème.

3) La question modale totale: le fait est connu mais l'on ignore s'il correspond ou non à la réalité: *Paul est-il ici? – Oui (non, peut être).*

4) La question modale partielle qui porte sur une partie du fait qui peut correspondre ou non à la réalité: *Est-ce à l'école que Paul est allé? – Oui, il est allé à l'école.*

[Les différences formelles entre les questions dictales et modales consistent en ce que les premières contiennent des mots interrogatifs et peuvent se construire avec l'inversion du sujet-nom: (*Que lit ton frère?*). La question modale comprend des particules interrogatives et l'inversion du nom-sujet y est impossible (**Lit ton frère?*).]

Les fonctions secondaires des propositions interrogatives.

1) La proposition interrogative peut jouer le rôle d'une proposition déclarative. Il s'agit de la question oratoire: *Comment peux-tu ignorer ces choses-là?* D'autre part cela peut être une question adressée à soi-même: *Où aller maintenant? = Je ne peux peut-être aller nulle part.* Ou encore la proposition interrogative dans la réponse: *Pourquoi ne dépose-t-il pas ses bagages? Est-ce que je sais? (=je ne sais pas).* Parfois les

propositions interrogatives servent à exprimer des sentiments: *Vous, revenir ici?* (= *Vous ne deviez pas revenir*).

2) La proposition interrogative peut jouer le rôle d'une proposition impérative: *Veux-tu te taire? Te tairas-tu enfin? Voudriez-vous apportez une chaise? Ne pourriez-vous pas faire cela?*

3) Certaines formules interrogatives peuvent se désémantiser: *Crois-tu? Comprenez-vous? Penses-tu ?*

4) Les propositions impératives.

La principale forme des propositions impératives est la proposition à un seul terme contenant un verbe à l'impératif: *Soyez tranquille! Partons!*

Ses propositions se caractérisent par l'absence du sujet (exception: *Toi, viens ici!* (phrase segmentatée) et la postposition des pronoms à la forme affirmative (*Donne-le-moi!*).

Les formes secondaires des propositions impératives:

- la proposition à un terme contenant l'infinitif: *ne pas céder*;
- la proposition nominative: *Silence!* (= *tais-tois!*). *De l'audace!* (= *soyez braves!*);
- la proposition incomplète: *A vos places!* (= *mettez-vous ...*);
- la proposition interrogative: *Veux-tu te taire?* (voir plus haut);
- la proposition déclarative: *Vous viendrez me voir demain* (voir plus haut).

La fonction primaire des propositions impératives est l'appelle à l'action avec différentes nuances possibles: ordre, permission, défense, conseil, souhait, etc. Si la proposition impérative contient un verbe déclaratif, elle devient synonyme de la proposition interrogative: *Expliquez la cause de votre absence!* (= *Pourquoi étiez-vous absent?*). La désémantisation des propositions impératives est observée dans: *Ecoute, Pierre ...; Excusez – moi ...; Allons donc.*

4) Les propositions optatives.

Les formes primaires des propositions optatives sont:

- les propositions indépendantes au subjonctif: *Vive la République! Me préserve le ciel d'une telle sagesse.* Comme signe de la valeur optative peuvent figurer: le verbe pouvoir, les conjonctions *que, pourvu que*: *Puisse-t-il dire vrai. Qu'il soit heureux. Pourvu qu'il ne tombe pas malade.*

Les formes secondaires:

- les propositions déclaratives avec les verbes du type souhaiter: *Je souhaite réussir*;
- l'infinitif: *Partir. Partir tout de suite.*;
- les propositions avec *si*: *Si tu pouvais dire vrai!*
- les formules avec certains noms prédicatifs: *Gloire à tous ceux qui sont morts pour la Patrie.* (= *Qu'ils soient glorieux*).

La désémantisation des propositions optatives a lieu dans certaines formules du type: *Bon appétit!*

La charge informative de la proposition

Cette catégorie est appelée aussi structure communicative ou division actuelle de la phrase. Elle reflète l'information antérieure des interlocuteurs. On distingue ici deux types d'énoncés: les dirhèmes et les monorhèmes. Les premiers comprennent deux parties: le thème qui désigne la partie de la communication déjà connue, dont on dit quelque chose, et le rhème, qui dit quelque chose sur le thème, c'est-à-dire la nouvelle information: - *Où est Pierre?* – *Pierre* (thème) *est sorti* (rhème).

Les monorhèmes contiennent uniquement le rhème (le thème étant suggéré par la situation), ou plus rarement uniquement le thème: - *Qu'est ce qui s'est passé?* – *Une voiture a écrasé un piéton.* – *Qui lit?* – *C'est Pierre* (*qui lit* est omis). *La chasse ... les bêtes ... la forêt ... c'est la vie ! dit-il* (la proposition inachevée).

Dans les énoncés neutres, le thème précède le rhème, car l'esprit humain va du connu vers le nouveau. L'inversion des éléments forme un ordre emphatique qui traduit les sentiments du locuteur. Le thème est un élément essentiellement nominal, alors que le rhème est un élément prédicatif, verbal, mais le parallélisme entre le sujet et le prédicat syntaxiques d'une part et le thème et le rhème de l'autre, est loin d'être absolu. On reconnaît les termes au moyen du système question – réponse: le thème se retrouve dans la question alors que le rhème n'apparaît que dans la réponse: - *Que fait Pierre?* – *Pierre* (T) *lit* (R). – *Qui lit?* – *C'est Pierre* (R) *qui lit* (T).

L'organisation de la structure communicative de la phrase fait appel à tous les procédés offerts par la structure formelle: aux moyens prosodiques (intonation, pauses, accent logique), tagmémique (ordre des mots), lexicaux (déterminatifs, particules).

L'intonation.

L'intonation peut à elle seule mettre en relief le rhème: *J'ai tout fait. Personne ne pouvait le faire. Je suis allé à Londres.*

Mais ces possibilités sont en français limitées. Par exemple il est impossible de mettre en relief dans la proposition *Pierre connaît cet homme* les mots *Pierre* ou *connaît* à l'aide de l'intonation seule qui doit être accompagnée dans ce cas par des moyens syntaxiques: *C'est Pierre qui connaît cet homme.* De cette façon *Pierre* se trouve à la fin du groupe rythmique, c'est-à-dire dans la position accentuée.

Les constructions emphatiques *c'est ... qui*, *c'est ...que*, *ce qui ...c'est ...*, *ce que ... c'est*, *celui qui.. c'est* servent à mettre en relief les différents termes de proposition sauf le verbe.

C'est demain que nous rentrons.

C'est vous qui ferez ce travail.

Ce qui était malheureux (T), *c'est que j'ai été malade.* (R)

La même fonction est assumée par la construction *si ... c'est qui* explique la cause: *S'il n'a pas encore compris* (T), *c'est qu'il est aussi bête que méchant* (R).

Un autre moyen syntaxique qui accompagne l'intonation pour mettre en relief tel ou tel terme de proposition c'est la segmentation: *Je l'ai vu, / cet homme. Je n'y pense pas, / à cette affaire. Heureux, / il l'était toujours.*

Les propositions de ce type se distinguent: a) par le détachement d'un terme qui doit être représenté par un pronom, b) par la pause et un certain écart mélodique.

Dans les phrases segmentées c'est le verbe qui constitue le rhème. Le but de ces phrases est d'opposer le thème et le rhème qui sont tous les deux mis en relief:

высказывание *Pierre* (T) ↔ *il est parti* (R)

↕ ↕

фон высказывания *alors que* (Jean) ↔ *il est resté*.

Il existe deux espèces de constructions segmentées:

- la reprise: le pronom reprend l'élément détaché: *Pierre, il est parti. Cet homme, je le connais;*

- l'anticipation: le groupe verbal qui constitue le rhème précède l'élément détaché (le thème). Le pronom anticipe sur l'emploi de cet élément: *Il est parti, Pierre. Je le connais, cet homme.*

La dernière construction est affective et appartient surtout au langage familier: *Elles ont perdu la tête, ces filles, de s'habiller comme ça.*

Enfin il faut mentionner les présentatifs: *c'est que, ce que, c'est (voilà)... qui qui* servent à mettre en relief toute une phrase avec différentes nuances expressives:

C'est qu'avec elle il fallait s'attendre à tout.

Ce qu'il est méchant !

Voilà Pierre qui vient.

Les phrases de ce type sont des monorhèmes.

L'ordre des mots

Dans la phrase neutre le thème précède le rhème. Donc le terme placé à la fin de la proposition devient le rhème: *Il a reçu pour sa fête* (T) *ce beau livre d'art* (R). *Il a reçu ce livre d'art* (T) *pour sa fête* (R).

Il faut souligner pourtant que les possibilités d'un simple déplacement de tel ou tel terme à la fin de la proposition sont bien limitées en français. Ce déplacement (sans changements de fonction) est possible pour les termes secondaires (voir l'exemple plus haut) et pour le sujet si le verbe est intransitif: *Dans le tiroir côte à côte* (T), *dormaient d'autres paquets de lettres* (R). Dans ce cas, comme on a vu, au début de la phrase se place le complément circonstanciel.

Voilà pourquoi le déplacement des termes (comme pour l'intonation) doit être accompagné par le changement des fonctions syntaxique des mots. C'est par exemple la transformation de la construction active en construction passive: *Cette ville attire beaucoup de touristes* > *Beaucoup de touristes* (T) *sont attirés par cette ville* (R) (**Beaucoup de touristes attire cette ville*).

En outre on recourt aux différents moyens de changement de l'orientation du procès: *Un train est arrivé* > *Il est arrivé un train.* (= *On voit arriver un train*). *Pierre a aidé Paul* > *Paul a reçu une aide de la part de Pierre.* *Jacques a vendu sa voiture à Pierre* > *Pierre a acheté sa voiture à Jacques.*

Les moyens lexicaux

1) Les déterminatifs. Les déterminatifs indéfinis servent d'habitude pour introduire le rhème, les déterminatifs définis introduisent le thème : *Un vieillard était assis près de la porte. Le vieillard était assis près de la porte.*

[Le déterminatif indéfini n'exige pas le déplacement du sujet à la fin de la proposition].

2) Les particules *précisément, donc* qui mettent en relief le rhème. Pour mettre en relief le thème on recourt aux isolants: *Quant à moi, je pense Pour rire, ils ont ri.*

3) Les pronoms autonomes, (toniques): *Pierre, lui, est venu.*

4) La répétition: *Elle est jolie, jolie.*

Parmi les moyens étudiés le plus efficace pour l'organisation communicative de la phrase (pour sa division actuelle) est l'intonation, l'ordre des mots occupe la deuxième place et enfin se sont les déterminatifs.

La catégorie de l'affectivité

C'est une catégorie syntaxique indépendante qui peut s'étendre aux propositions déclaratives, interrogatives, impératives ou optatives, et qui consiste à refléter les sentiments du locuteur. Elle se combine, sans s'y confondre pourtant avec l'expressivité, qui a pour fonction d'agir sur l'interlocuteur: *Combien est-il heureux!* (affectivité + expressivité).

D'autre part l'affectivité se combine souvent avec l'évaluation qui reflète la réaction du sujet à l'objet du point de vue d'une norme déterminée: *Quelle audace! Que c'est beau!* (affectivité – évaluation).

Toutes les propositions affectives possèdent une intonation particulière qui se traduit dans le code écrit par le point d'exclamation.

Le français moderne possède deux espèces structurales de propositions affectives:

1) Les propositions qui se distinguent par une structure et une intonation particulière:

a) les propositions avec les particules *que* et *comme*: *Que c'est beau! Comme il est laid!*;

b) les propositions avec les tours présentatifs *ce que, quand, faut-il, et moi qui ..., dire que ...*: *Ce qu'il fait froid! Quand on vous dit de vous taire! Faut-il qu'il y ait des gens comme ça!*;

c) les constructions elliptiques de différents types: *Il fait un froid!* (=Il fait un froid de loup!). *Elle est d'une bonté!* (=Elle est d'une bonté extraordinaire!)

2) Les propositions dont la structure coïncide avec les propositions neutres mais qui possède une intonation différente: *Ça suffit! Que voulez-vous!*

Il faut remarquer que presque toutes les propositions interrogatives peuvent changer de sens et devenir affectives: *Comment pouvez-vous croire qu'on vous oublie! Combien je suis heureux de le revoir!*

Cette valeur affective se réalise dans les cas où la valeur des propositions interrogatives entre en contradiction avec la situation de communication: *Qu'est-ce que tu me racontes! Non mais, vous-avez vu ça?* (question fautive).

Outre leur structure et intonation particulières les propositions affectives se caractérisent aussi par leur particularités lexicales. Ce sont en premier lieu les interjections: *Ah! Aïe! Ô! Allons! Au boulot!*

Ce sont encore les mots affectifs: *Ah chic! C'est affreux! Quelle horreur!* [Remarquons que le mot *quel* employé avec les noms neutres, concrets peut former les propositions neutres (*Quel film?*) aussi bien que les propositions affectives (*Quel film!*), tandis que les propositions neutres avec les noms abstraits sont peu probables (*Quelle horreur!*)].

Bibliographie

Базова

1. Басманова А. Г. Именные грамматические категории в современном французском языке. М. : Высш. шк., 1977. 198 с.
2. Васильева Н. М., Корж В. И. Методы грамматического анализа (Морфология и синтаксис). М. : Просвещение, 1990. 299 с.
3. Гак В. Г. Теоретическая грамматика французского языка. М. : Добросвет, 2000. 832 с.
4. Реферовская Е. А., Васильева А. К. Теоретическая грамматика современного французского языка. Часть 1. Морфология и синтаксис частей речи (на франц. яз.). Учебник по курсу теоретической грамматики французского языка для студентов ин-тов и фак. иностр. яз. Изд. 2-е. Л. : Просвещение, 1973. 430 с.
5. Реферовская Е. А., Васильева А. К. Теоретическая грамматика французского языка. Часть 2. Синтаксис (на франц. яз.). Учебник по курсу теоретической грамматики французского языка для студентов ин-тов и фак. иностр. яз. Л. : Просвещение, 1973. 357 с.
6. Штейнберг Н. М. Грамматика французского языка. Часть 1. Морфология и синтаксис частей речи (на франц. яз.). Учебник для студентов ин-тов и фак. иностр. яз. Под ред. Е. А. Реферовской. Изд. 4-е. Л. : Просвещение, 1972. 344 с.
7. Штейнберг Н. М. Грамматика французского языка. Часть 2. Синтаксис простого и сложного предложения (на франц. яз.). Учебник для студентов ин-тов и фак. иностр. яз. Под ред. Е. А. Реферовской. Изд. 4-е. Л. : Просвещение, 1972. 216 с.
8. Хрестоматия по теоретической грамматике французского языка / сост. Т. А. Абросимова; на фр. яз. М. : Просвещение, 1987. 223 с.

Допоміжна

1. Гальперин И. Р. Текст как объект лингвистического исследования. М. : Наука, 1981. 140 с.
2. Костюшкина Г. М. Современные направления во французской лингвистике (Структурализм и постструктурализм) : учеб. пособие. М. : Диана, 1996. 241 с.
3. Костюшкина Г. М. Современные направления во французской лингвистике (Теория высказывания и анализ дискурса) : учеб. пособие. Иркутск : 2003. 270 с.
4. Лингвистический энциклопедический словарь / Гл. ред. В. Н. Ярцева. М. : Сов. энциклопедия, 1990. 685 с.
5. Пицкова Л. П. Грамматическая категория вида в современном французском языке. М. : Высш. шк., 1982. 160 с.

6. Языки мира : Романские языки. М. : Академия, 2002. 718 с.
7. Grevisse M., Goosse A. Nouvelle grammaire française. 2-ième tirage. Paris : Editions DUCULOT, 1980. 352 p.
8. Tesnière L. Eléments de syntaxe structural. 2-ième édition revue et corrigée. Troisième tirage. – Paris : Editions Klincksieck, 1976. – 674 p.